

CHARTRE AVEC LES AINES

La lutte contre la perte d'autonomie

Diagnostic social partagé 2018

Territoire Sud Yvelines



Nous remercions les partenaires, les aînés et les aidants du territoire, qui ont bien voulu apporter leur précieuse contribution et sans qui ce travail n'aurait pu se faire.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement des cotisations, pour l'ensemble de la population agricole.

La MSA, en accord avec les pouvoirs publics et les orientations votées par son Conseil d'Administration, met en œuvre une politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) auprès de ses ressortissants.

La politique ASS se traduit par :

- des actions individuelles auprès des ressortissants sous forme de conseil, soutien financier et/ou orientation,
- des actions collectives,
- un accompagnement d'ingénierie et/ou financier à la création de structures d'accueil.

La MSA et son service ASS interviennent auprès :

- des familles,
- des jeunes,
- des personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale,
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes âgées.

La MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, en partenariat, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

Depuis 2013, la MSA initie et anime des chartes territoriales des solidarités avec les aînés.

Le 24 octobre 2017, a été signée une charte territoriale des solidarités avec les aînés entre la MSA d'Île-de-France et le CIAS de Rambouillet Territoires, pour une durée de 3 ans.



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires est une entité autonome (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), créé par la Communauté de Communes Plaines et Forêt d'Yvelines en 2005, renommée Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en 2015. Rambouillet Territoires a délégué au CIAS, l'action sociale d'intérêt communautaire, en faveur de l'action intergénérationnelle.

Le CIAS comprend :

- un pôle petite enfance,
- un pôle personnes âgées et personnes en situation de handicap :
 - plus de 60 agents, aides à domicile et auxiliaires de vie, intervenant dans près de 300 foyers,
 - soutien et accompagnement dans les activités du quotidien pour favoriser le maintien à domicile: préparation de repas, aide à la toilette, ménage, repassage, aide administrative, courses, lien social, etc.,
 - accueil du public et permanence téléphonique.

Cette charte a une double vocation : lutter contre l'isolement des territoires ruraux et développer les solidarités et les services autour des retraités. Elle s'appuie sur une démarche de développement social local.

Celle-ci est construite autour de 4 axes :

- le soutien au lien social et aux solidarités de proximité,
- la valorisation des engagements et de l'expérience des retraités,
- la promotion du "bien vieillir" et la prévention des risques liés au vieillissement,
- le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité.

La MSA IDF et le CIAS ont réalisé ce diagnostic partagé en développant une démarche participative, impliquant les habitants et les partenaires locaux (associations, institutions, pouvoirs publics).

La charte s'inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2016-2020 de la MSA et dans le projet d'établissement du CIAS. L'appui technique des professionnels et le soutien financier de la MSA permettent sa mise en œuvre.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est parallèlement engagée dans une démarche de prospective territoriale avec un cabinet indépendant. Les deux démarches étant en lien, le diagnostic a été orienté sur la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le **diagnostic partagé** a été réalisé en 4 étapes :

- recueil d'information auprès des partenaires,
- état des lieux de l'existant,
- groupes de travail avec les élus et les partenaires,
- rencontres avec les habitants.

REUNIONS COMITE PILOTAGE	
12/02/2018	Présentation du rétro planning et validation de la démarche
29/11/ 2018	Présentation du pré-diagnostic avec détermination des axes de réflexion et élaboration du programme d'actions
REUNIONS COMITE TECHNIQUE	
05/04/18	Présentation démarche / planification travail
16/10/18	Synthèse des travaux
REUNIONS GROUPES DE TRAVAIL	
22/05/18	Avec les élus CIAS et MSA
14/06/18	Groupe de travail institutionnel
RENCONTRE AVEC LES AINES	
11/09/18	Groupe de travail avec les aînés bénéficiaires du CIAS
30/10/2018 et 5/11/2018	Rencontre avec les aînés

Le diagnostic partagé fait état de l'existant et identifie les besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap du territoire. Il sera le support à l'identification des problématiques, des freins et des atouts afin de dégager les propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des seniors.

Table des matières

I.	Présentation générale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires	6
II.	Quelques données chiffrées	8
A.	La population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires	9
B.	Le vieillissement de la population de Rambouillet Territoires	11
C.	Les ménages et familles de Rambouillet Territoires	14
D.	Le logement	15
E.	Les revenus	17
III.	Les données locales	19
A.	Les aînés	20
1.	Les atouts du territoire	20
a.	Une offre de service diversifiée.....	20
b.	Un réseau de partenaires.....	25
c.	La collaboration des partenaires.....	32
d.	Un réseau familial et amical.....	32
e.	Une complémentarité entre les réseaux.....	32
f.	Des actions de prévention santé	33
2.	Les freins du territoire.....	34
a.	La mobilité des aînés.....	34
b.	Un accès difficile à certains services.....	34
c.	Un manque de coordination des partenaires.....	35
d.	Le manque de connaissance des communes de l'offre de services existante.....	35
e.	La fracture numérique	36
f.	Un vécu de solitude et d'isolement	36
g.	Un manque de communication sur les actions de prévention	36
3.	Problématiques.....	37
4.	Quelques pistes de réflexion	37
B.	Les aidants	42
1.	Les atouts du territoire	42
a.	Un réseau de partenaires.....	42
b.	Les actions destinées aux aidants	44
2.	Les freins du territoire	45
a.	Le manque de connaissance et de communication globale au sujet des aidants.....	45
b.	La garde de l'aidé en l'absence de l'aidant	45
c.	La difficulté pour les aidants de participer aux ateliers.....	46
d.	Epuisement et problèmes de santé des aidants	46
3.	Problématiques.....	47
4.	Quelques pistes de réflexion	47

ANNEXES

I. Présentation générale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Historique de la Communauté d'Agglomération

Le 12 décembre 2003, la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline est créée par arrêté préfectoral. Elle regroupe alors quatorze communes.

Au 1^{er} janvier 2007, la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines rejoint la Communauté de Communes. Celle-ci continue à s'élargir, avec l'intégration au 1^{er} janvier 2012, de la commune de Ponthévrard, et, le 1^{er} juillet 2012, de celles de Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines, suivies, au 1^{er} avril 2013, d'Auffargis et Saint Léger en Yvelines (antérieurement membres de la communauté de communes des Étangs) ainsi que Gambaiseuil.

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline devient Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires fusionne avec la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Porte des Yvelines ainsi que la Communauté de Communes des Étangs, créant une nouvelle Communauté d'Agglomération, qui prend le nom de Rambouillet Territoires.

Un territoire rural : 36 communes - 630 km² - 79 399 habitants



Située à 50 km de Paris, à mi-chemin-entre Versailles et Chartres, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires assure la liaison entre la région Île-de-France et la région Centre.

Aux portes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et au cœur du massif de la forêt de Rambouillet, second massif forestier d'Île-de-France, elle offre un cadre de vie privilégié au cœur de la nature.

Le massif de Rambouillet, en grande partie ouvert au public, est un espace majeur de loisirs et de détente, mais aussi un lieu de tourisme rural, très apprécié. En effet, le territoire allie le charme d'une région touristique dotée d'un important patrimoine, aux atouts d'un territoire économique dynamique.

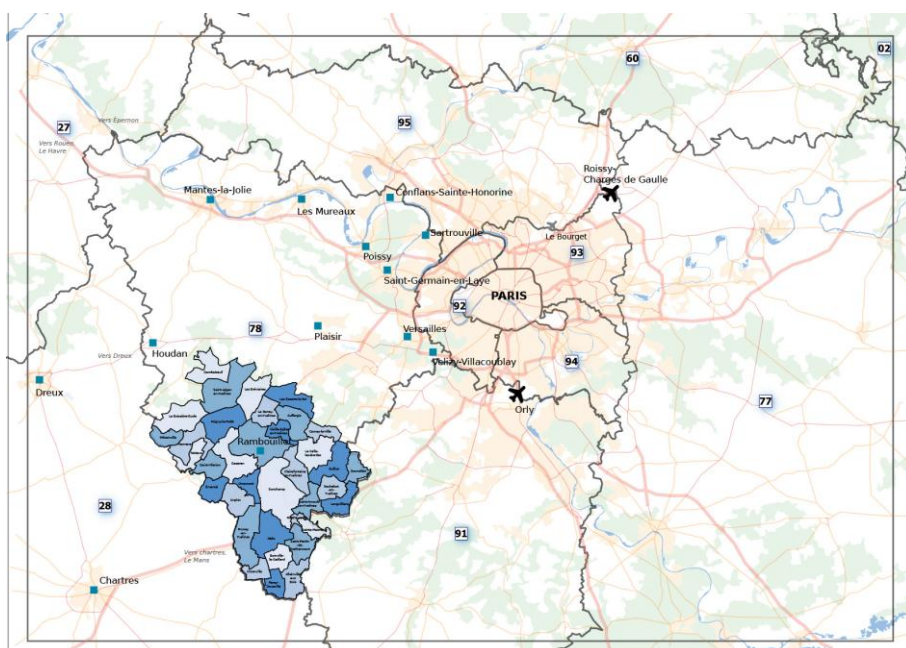


La Communauté d'Agglomération regroupe des communes situées au sud du département des Yvelines. Elle comprend une ville-centre, Rambouillet (26 080 habitants), quatre villes « trait d'union », avec Ablis, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Saint Arnoult en Yvelines (entre 3 300 et 7 000 habitants), ainsi que des communes rurales et forestières. Trois communes comptent près de 2 000 habitants : Auffargis, Bonnelles et Bullion et 28 communes entre 62 habitants (Gambaiseuil) et 1 708 habitants (Sonchamp).

La densité moyenne des communes de Rambouillet Territoires est de 124 habitants/km². Légèrement supérieure à la densité moyenne française, elle est cinq fois inférieure à la densité moyenne yvelinoise (625 habitants/km²). Au sein de Rambouillet Territoires, de grandes disparités sont observées. Rambouillet compte 723 habitants/km², tandis que Gambaiseuil dénombre 3,5 habitants/km². Quatre communes de Rambouillet Territoires ont une densité inférieure à 30 habitants/km².



Rambouillet, sous-préfecture des Yvelines, offre l'essentiel des services urbains, ainsi qu'un accès rapide à Paris-Montparnasse, à Chartres et au Mans grâce à sa gare Transilien-TER. Le territoire est aussi directement branché sur le réseau autoroutier à Saint Arnoult en Yvelines et au réseau métropolitain via la RN10. Les sociétés TRANSDEV, VEOLIA, SAVAC, entre autres, assurent les transports, urbains et intercommunaux, en bus des différentes villes de la Communauté d'Agglomération.



II. Quelques données chiffrées

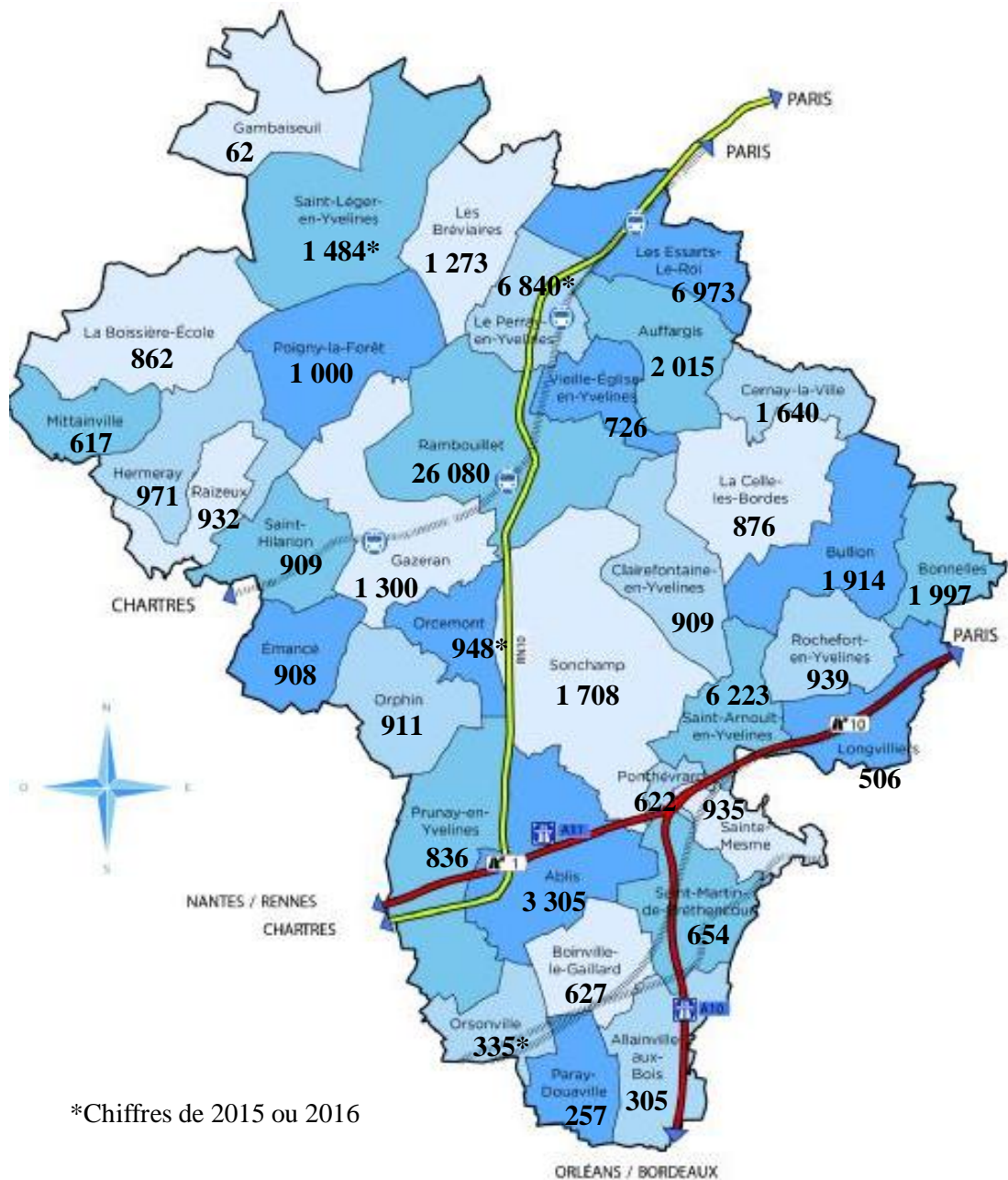
Repères méthodologiques et sources de données

Cette présentation de la population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est alimentée par les données INSEE 2014 (RP2014 exploitations principales et complémentaires, géographie au 01/01/2016), complétée par les données 2017 recueillies auprès des communes de Rambouillet Territoires et de la MSA Ile de France, ainsi que par le diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines d'avril 2017.

Afin d'avoir une vision globale de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires aujourd'hui, les données des trois communautés d'agglomération fusionnées (CA Rambouillet Territoires, CC Contrée d'Ablis-Porte d'Yvelines, CC des Etangs) ont été compilées.

A. La population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Nombre d'habitants par commune en 2017

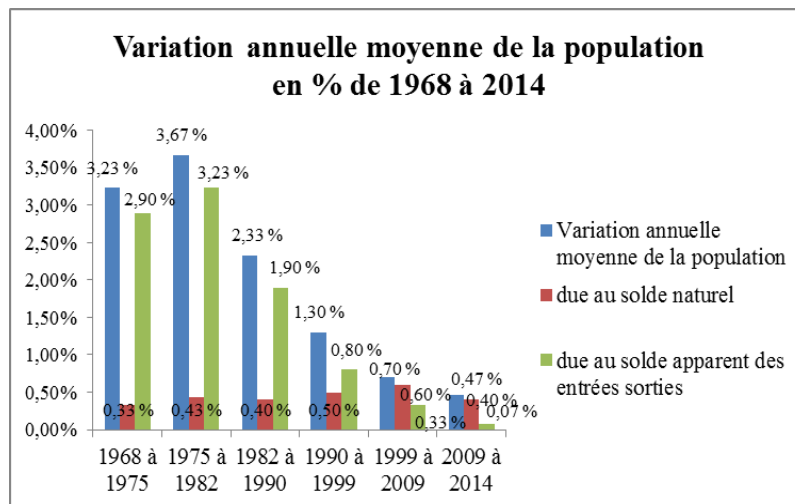


*Chiffres de 2015 ou 2016

Au total, la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires compte 79 399 habitants.

Rambouillet, ville centre, représente 32,85 % de la population de Rambouillet Territoires. Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Saint Arnoult en Yvelines représentent chacune entre 7,8 % et 8,7 % et Ablis 4,15 % de la population de Rambouillet Territoires. Auffargis, Bonnelles et Bullion, trois communes aux environs de 2 000 habitants, représentent chacune autour de 2,5 % de la population de Rambouillet Territoires. Les 28 communes rurales restantes, comptant entre 62 et 1 708 habitants, représentent entre 0,08 % et 2,15 % de la population de Rambouillet Territoires.

Une population en augmentation



Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde apparent des entrées/sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

On remarque sur le graphique que la variation annuelle moyenne de la population est positive de 1968 à 2007, jusqu'en 1999, en majorité due au solde apparent entre les entrées et les sorties. Depuis 1999, l'augmentation de la population est en majorité due au solde naturel.

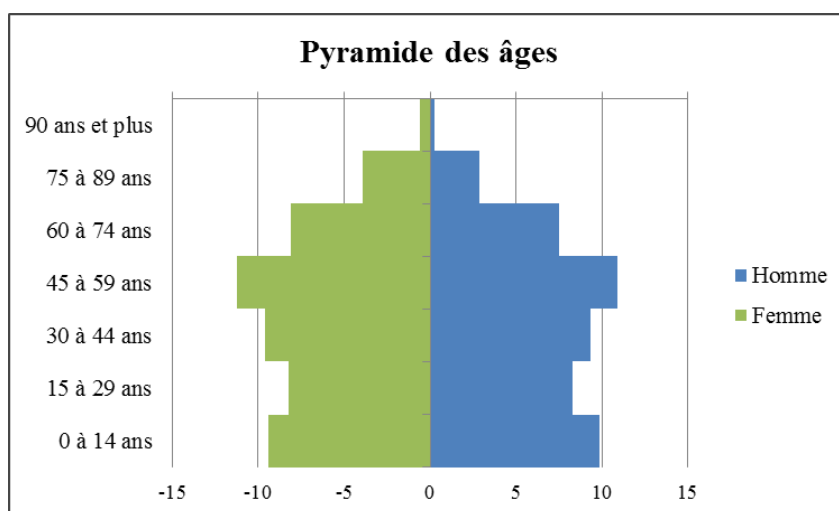
La population totale de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a augmenté de 37,2 % entre 2015 et 2017, en raison notamment de l'adhésion de 11 communes. Par ailleurs, la population de Rambouillet Territoires (territoire géographique 2017) a toutefois augmenté de 1,89 % entre 2015 et 2017.

B. Le vieillissement de la population de Rambouillet Territoires

Une espérance de vie élevée¹

Quelque soit la classe d'âge ou le sexe, l'espérance de vie des yvelinois est supérieure à la moyenne francilienne, qui elle-même est supérieure à la moyenne nationale. L'espérance de vie à la naissance pour une yvelinoise est de 86,2 ans et pour un yvelinois de 81,4 ans.

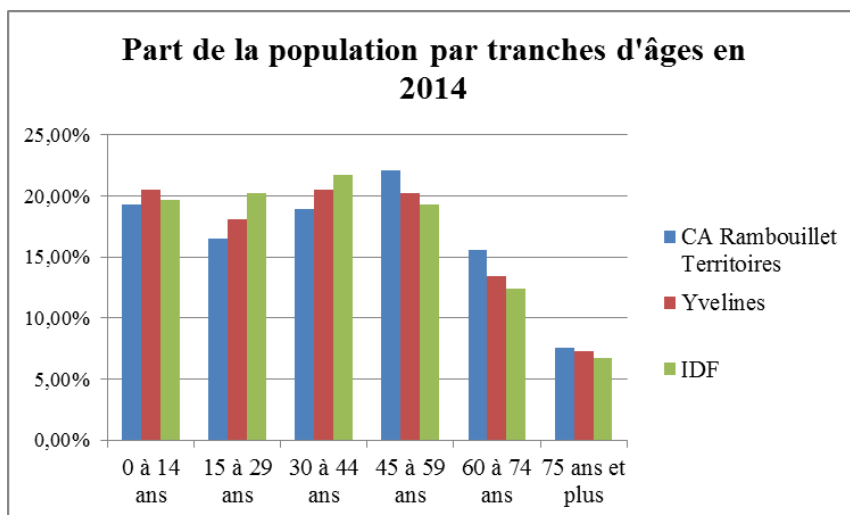
L'espérance de vie étant calculée à partir des conditions de mortalité à une année fixe, nous pouvons en déduire qu'à un âge avancé, les décès sont moins fréquents dans les Yvelines ; les conditions sanitaires et sociales semblant globalement y être plus favorables.



En 2014, 23,13 % de la population de Rambouillet Territoires a plus de 60 ans. La part des personnes âgées de 60 à 74 ans représente 15,56 %. Près de 52 % d'entre elles, sont des femmes.

La part des personnes âgées de 75 à 89 ans est de 6,76 % tandis que celle des 90 ans et plus est de 0,8 %. 72 % de ces dernières sont des femmes. En effet, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes.

¹ Issu du diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines Avril 2017 (Source : INSEE, RP 2013)



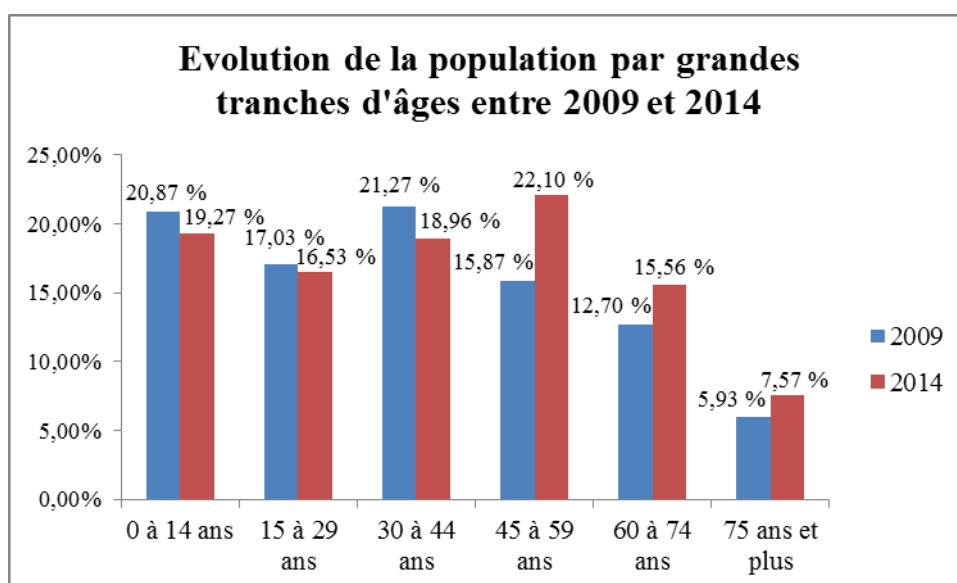
La répartition de la population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires par grandes tranches d'âges est globalement similaire à celle des populations yvelinoise et francilienne.

La part des plus de 45 ans est supérieure aux niveaux départemental et régional.

Un vieillissement qui s'accroît²

En 2013, environ 287 000 personnes de 60 ans et plus vivaient dans les Yvelines, dont 24 403 sur le territoire Sud Yvelines. Leur part (23,7 %) est supérieure aux moyennes départementale (20,3 %) et régionale (18,8 %).

Entre 2008 et 2013, le nombre de 60 ans et plus a augmenté de 12,2 % en Ile de France. Il progresse un peu plus fortement dans les Yvelines (+ 13,8 %). La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a connu une augmentation plus rapide que l'ensemble des Yvelines.



² Issu du diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines Avril 2017 (Source : INSEE, RP 2013)

Entre 2009 et 2014, la part des plus de 45 ans a nettement augmenté, jusqu'à + 39,26 % pour les 45-59 ans, + 22,52 % pour les 60-74 ans et + 27,66 % pour les 75 ans et plus ; ce qui témoigne d'un vieillissement de la population.

Une population vieillissante ancrée sur le territoire

En 2013, un peu plus de 70 000 personnes âgées entre 75 et 84 ans vivaient dans les Yvelines, dont 5 715 sur le territoire Sud Yvelines. Leur part (5,4 %) est supérieure aux moyennes départementale (5 %) et régionale (4,6 %).

Entre 2008 et 2013, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans progresse dans les Yvelines (+ 9,6 %). 23,4 % des 60 et plus du territoire Sud Yvelines ont entre 75 et 84 ans.

Une augmentation massive des personnes de 85 ans et plus

En 2013, près de 30 000 personnes de 85 ans et plus vivaient dans les Yvelines, dont 2 521 sur le territoire Sud Yvelines. Leur part (2,5 %) est légèrement supérieure aux moyennes départementale et régionale (2,1 %).

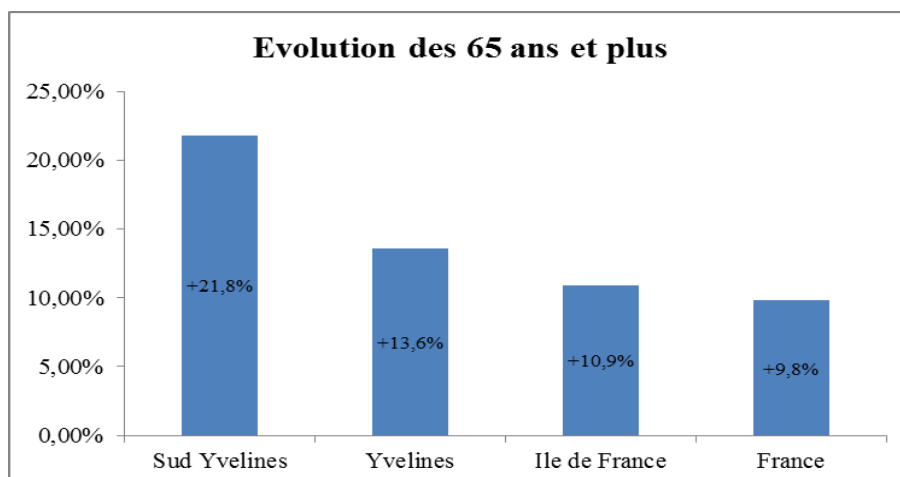
Entre 2008 et 2013, le nombre de personnes de 85 ans et plus progresse de 27,4 % dans les Yvelines. Le territoire Sud Yvelines se distingue avec une progression inférieure à celle des Yvelines. 10,3 % des 60 et plus du territoire Sud Yvelines ont 85 ans et plus.

Un vieillissement global

Révéléateur d'une dynamique démographique, l'indice de vieillissement est nettement plus faible en Ile de France (53) qu'en France métropolitaine (74). Les Yvelines (54) se situent à un niveau sensiblement identique à celui de la région.

Entre 2008 et 2013, les indices de vieillissement s'accroissent pour tous les territoires et très fortement pour le Sud Yvelines (+14 points).

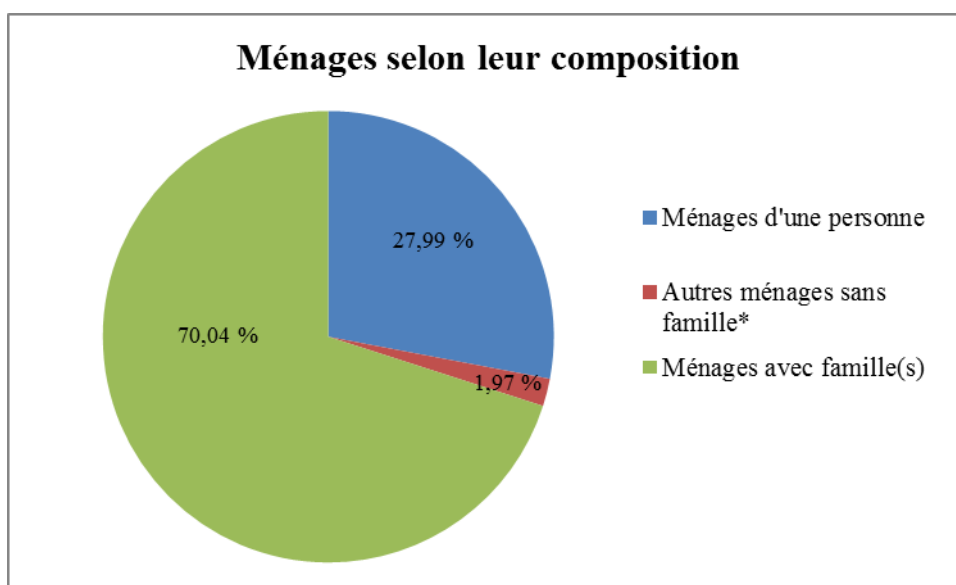
En 2013, le territoire ayant l'indice de vieillissement le plus élevé est le Sud Yvelines. Le territoire a vu sa population de moins de 20 ans nettement baisser (-3,4 %) et sa population de 65 ans et plus très fortement augmenter (+21,8 %).



Projections

D'ici 2042, la population yvelinoise des personnes de plus de 60 ans aura augmenté de 63 %. La structure de la population yvelinoise de plus de 60 ans montre un vieillissement certain de la population entre les années 2007 et 2042. Le territoire Sud Yvelines est en plein vieillissement démographique avec une évolution moyenne de l'ordre de 39 % entre 2007 et 2020, puis de 16 % entre 2020 et 2030, soit légèrement supérieure à la moyenne départementale respectivement de 36 % et 14 %.

C. Les ménages et familles de Rambouillet Territoires



**Il s'agit des personnes vivant dans la même résidence principale, sans lien de parenté.*

Près d'un tiers des ménages de Rambouillet Territoires sont des ménages d'une personne ; tandis que la majorité (70,04 %) sont des ménages avec famille(s).

La tendance est la même qu'au niveau départemental. En revanche, la proportion de ménages d'une personne est plus faible qu'au niveau régional (36,1 %). A l'inverse la proportion des ménages avec famille(s) est plus importante qu'en région Ile de France (60,5 %).

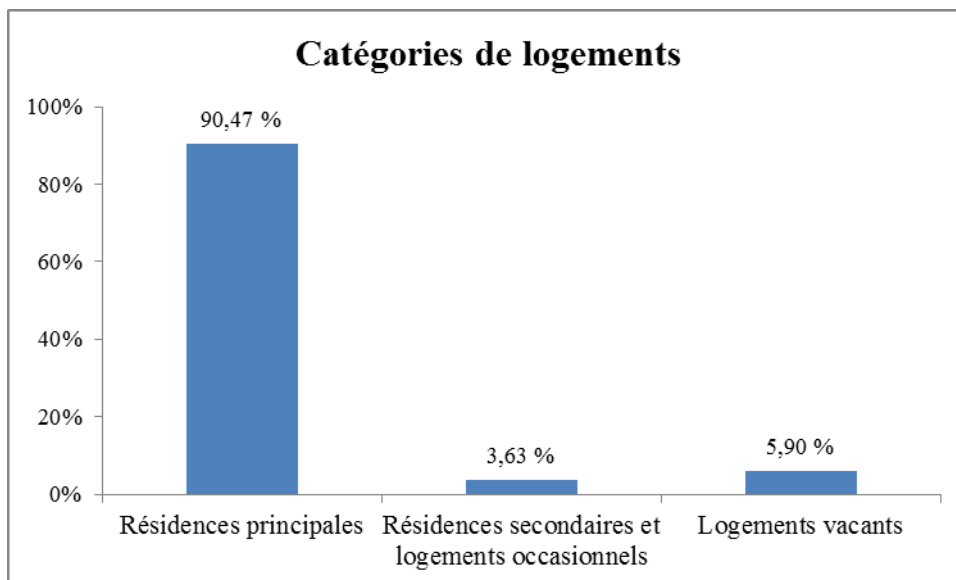
Plus de 20 % des personnes de 60 ans et plus vivent seules à domicile³.

En 2012, plus de 73 000 personnes de 60 ans et plus vivaient seules dans les Yvelines, dont 4 953 sur le territoire Sud Yvelines, soit plus ou moins un quart des personnes de 60 ans et plus. Après 75 ans, 30 % des personnes vivaient seules sur le territoire Sud Yvelines. Plus les personnes avancent en âge et plus la probabilité de vivre seule est importante.⁴

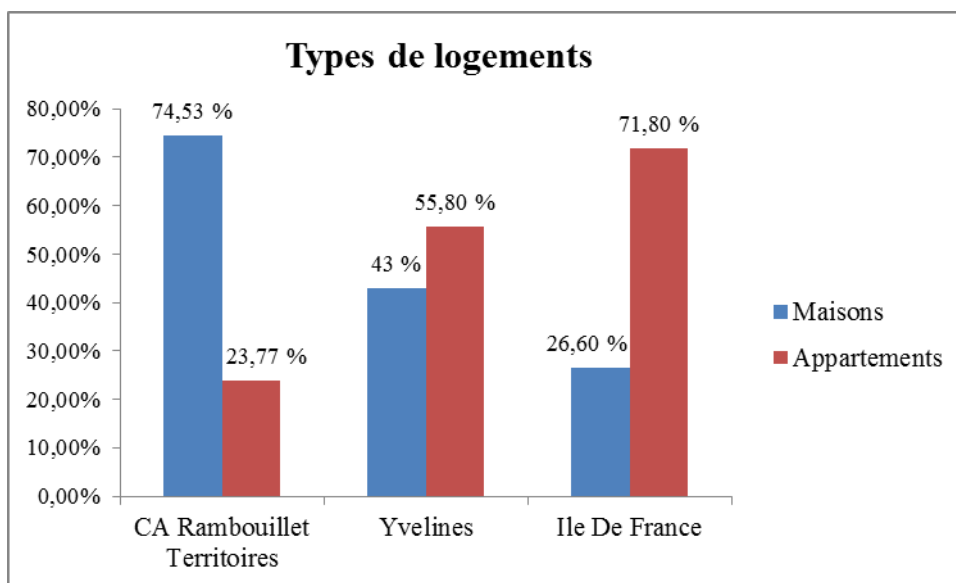
³ INSEE, recensement de la population 2007-2012

⁴ Issu du diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines Avril 2017

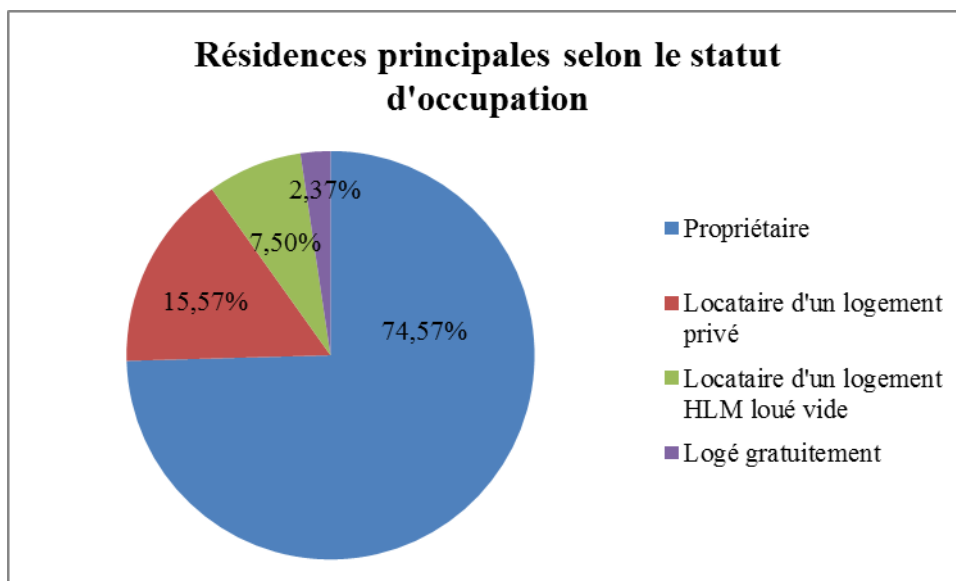
D. Le logement



En 2014, les résidences principales représentent 90,47 % des logements. 5,9 % sont des logements vacants et 3,63 % sont des résidences secondaires ou logements occasionnels. Ce sont les mêmes tendances aux niveaux départemental et régional.



La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires compte une grande majorité (74,53 %) de maisons et seulement un tiers d'appartements ; à l'inverse de l'Ile de France, où 71,8 % des logements sont des appartements et 26,6 % des maisons.



Les résidences principales sont occupées en majorité par des propriétaires (74,57 %), tout comme dans les Yvelines (59,4 %), dans des proportions moindres.

Parmi la population de plus de 65 ans, on dénombre près de 66 % de personnes propriétaires de leur logement en Ile de France, dont 76 % dans les Yvelines. 87 % des personnes de 65 ans et plus résidant sur le territoire Sud Yvelines sont propriétaires de leur logement, soit un des taux les plus élevés du département.⁵

15,57 % des résidences principales sont occupées par des locataires d'un logement privé, soit presque deux fois moins qu'en Ile de France (27,4 %). Les logements HLM ne représentent que 7,5 % contre 18,9 % dans les Yvelines et 27,4 % en Ile de France.

⁵ Issu du diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines Avril 2017 (Source : INSEE, RP 2013)

E. Les revenus

Impôt sur le revenu des foyers fiscaux

	<i>Part des ménages fiscaux imposés</i>	<i>Médiane du revenu disponible par unité de consommation</i>
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires	77,17 %	25 773 €
Département des Yvelines	74,5 %	25 550 €
Région Ile de France	68,4 %	22 522 €
France	58,1 %	20 369 €

La proportion de foyers fiscaux imposés est un peu plus élevée que dans les Yvelines, et nettement plus élevée qu'en Ile de France et en France.

Revenu disponible par unité de consommation : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le niveau de vie des ménages de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire est légèrement plus élevé que celui du département, qui est plus élevé de 20 % que celui de l'Ile de France et de la France.

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2014

	<i>Part</i>
Ensemble	100 %
Revenus d'activité	82,9 %
• dont traitements, salaires et chômage	78,23 %
• dont revenus des activités non salariées	4,67 %
Pensions, retraites et rentes	25,5 %
Revenus du patrimoine et autres revenus	9 %
Ensemble des prestations sociales	3 %
• dont prestations familiales	1,93 %
• dont minimas sociaux	0,5 %
• dont prestations logement	0,53 %
Impôts	- 20,4 %

Les revenus disponibles sont composés à 82,9 % par les revenus d'activité, à 25,5 % des pensions, retraites et rentes, à 9 % de revenus du patrimoine et à 3 % de prestations sociales.

Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté correspond généralement à un niveau de revenu inférieur à 60 % du niveau de vie médian (niveau de vie médian : 1 645 €, seuil de pauvreté : 987 €, en 2015).

Le taux de pauvreté de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est de 5,97 % en 2014. Il est en augmentation depuis 2012 (5,1 %), en partie en raison de la fusion avec deux communautés d'agglomération ayant un taux de pauvreté plus élevé. Il reste toutefois nettement moins élevé que dans les Yvelines (9,5 %), en Ile de France (15,6 %) et en France (14,7 %).

Le taux de pauvreté des ménages de plus de 60 ans dont les ressources sont connues s'établit à 11,2 % en Ile de France et à 7 % dans les Yvelines. En 2013, sur le territoire Sud Yvelines, 4,5 % des ménages de 60 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté, soit le taux de pauvreté le plus faible des Yvelines.⁶

Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA)

Le nombre de bénéficiaires de l'APA en 2013 est d'environ 19 400 personnes dans les Yvelines. Leur nombre a progressé de 14 % en 5 ans. Leur répartition entre APA à domicile et APA en établissement varie peu au cours du temps et s'établit respectivement en 2013 à 57 % et 43 %. En 2013, 6,9 % des personnes de 60 ans et plus vivant sur le territoire Sud Yvelines perçoivent l'APA, dont près de 63 % d'entre elles l'APA à domicile.⁶

Les personnes âgées de plus de 60 ans à la MSA Ile de France

655 personnes âgées de plus de 60 ans sont assurées et/ou perçoivent une retraite de la MSA Ile de France.

61,22 % ont entre 60 et 74 ans, 22,9 % entre 75 et 84 ans et 15,88 % 85 ans et plus. Un peu plus de la moitié de ces personnes sont des hommes.

Parmi ces dernières, 51,14 % sont retraités majoritaires à la MSA Ile de France. 51,34 % ont entre 60 et 74 ans, 28,36 % entre 75 et 84 ans et 20,3 % 85 ans et plus.

⁶ Issu du diagnostic des besoins de la conférence des financeurs des Yvelines Avril 2017

III. Les données locales

Repères méthodologiques et source de données

Les données ci-dessous ont été recueillies par questionnaire (Annexe 1). Celui-ci a été envoyé aux 36 communes du territoire, ainsi qu'aux partenaires suivants : l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), l'Association de Soins et Services A Domicile (ASSAD), l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CIAS, la Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV), le Pôle Autonomie Territorial (PAT) ainsi qu'à l'Instance de Coordination du Sud Yvelines (pilote de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie et plateforme des aidants).

19 communes et 6 partenaires ont répondu, soit un taux de participation de près de 57 %. Une des communes a communiqué son Analyse des Besoins Sociaux, réalisée en 2017.

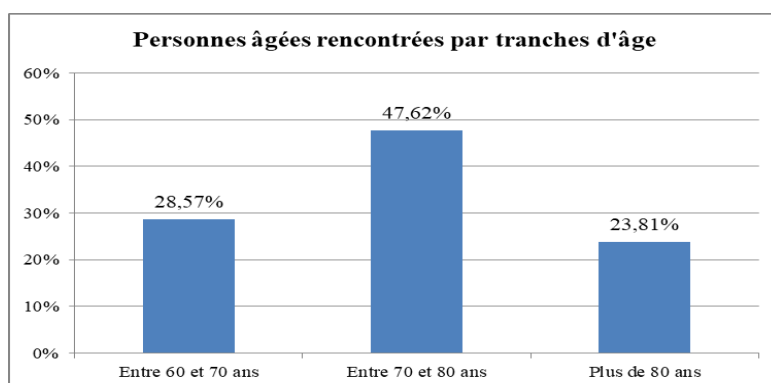
Les échanges lors d'un groupe de travail avec les partenaires, ainsi que des recherches de terrain sont venus compléter ces informations.

Les aînés et les aidants du territoire ont aussi été sollicités. D'une part, un groupe de travail constitué de personnes âgées et d'aidants bénéficiaires des services du CIAS a été organisé. D'autre part, deux rencontres avec des aînés ont eu lieu, une avec les bénéficiaires d'un club des aînés et une autre avec des participants d'un atelier du PRIF (Prévention Retraite Ile de France). Ces entretiens étaient basés sur un questionnaire (Annexe 2). Au total, 21 personnes ont ainsi été interrogées.

Profil des aînés rencontrés

21 aînés ont été rencontrés, dont 13 femmes et 8 hommes.

57 % d'entre eux vivent en couple tandis que 38 % vivent seuls. 5 % vivent avec leurs enfants.



Parmi les personnes interrogées, 76% disent avoir un logement adapté.

14,3 % des personnes âgées rencontrées utilisent les services d'une aide ménagère.

Les aînés rencontrés résident à Ablis, Bonnelles et Bullion.

Profil des aidants rencontrés

3 aidants familiaux, 1 femme et 2 hommes, ont été rencontrés.

La femme est la conjointe de l'aidé, tandis que les deux hommes sont les fils de leur aidée. L'un d'eux héberge sa mère.

Les aidants résident à Hermeray, Rambouillet et Rochefort en Yvelines.

A. Les aînés

1. Les atouts du territoire

a. Une offre de service diversifiée

➤ Les services d'aide à domicile

Plusieurs services d'aide à domicile sont présents sur le territoire. Les plus connus sont le CIAS de Rambouillet Territoires et l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui interviennent sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

D'autres services existent tels que : Tout à Dom Services, Altruis Avec vous, Simplivie, Domidom Rambouillet, Age d'Or Services, AXEO Services, Coviva, Free Dom Rambouillet, Gran Moun, Sénior Compagnie, Hera Dom, etc...

Ces services ont pour missions principales d'assurer les soins d'hygiène, d'habillage, et de préparation au coucher, la préparation des repas et l'accompagnement lors de visites à l'extérieur.

Sur le territoire, l'offre de services d'aide à domicile est décrite comme variée et répondant aux besoins des habitants.

Les intervenantes à domicile sont perçues comme vecteur de renforcement du lien social.

➤ Le portage de repas

Le portage de repas est proposé par certains services d'aide à domicile, comme l'ADMR.

Le portage de repas est aussi développé par le CIAS, sur le secteur sud (Ablis, Allainville, Prunay-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Martin de Bréthencourt, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville).

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes les plus importantes peuvent proposer le portage de repas à leurs administrés.

Pour ces services, il a été noté une communication pertinente auprès des habitants.

➤ La téléassistance

Certains services d'aide à domicile proposent un service de téléassistance.

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, le Département des Yvelines organise depuis 1994 un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement.

L'entreprise Vitaris, un des principaux prestataires de téléassistance en France, a été choisie par le Conseil départemental, pour assurer cette prestation.

De son côté, la MSA IDF, par l'intermédiaire de MSA Service, développe un service de téléassistance nommé *Présence Verte*. Sa mission principale est de permettre aux personnes âgées de disposer de leur temps et de leurs moyens en toute autonomie grâce à des dispositifs technologiques innovants, simples et accessibles.

Présence Verte compte 1159 adhérents en Ile-de-France dont sept dans la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, répartis sur, cinq communes : Rambouillet, Mittainville, Orcemont, le Perray en Yvelines et Rochefort en Yvelines.

➤ Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Les SSIAD assurent, sur prescription médicale, des soins infirmiers ou d'hygiène, aux personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie.

L'offre des SSIAD sur le territoire :

- L'association ADMR dispose de deux SSIAD, largement connus sur le territoire :
 - Le SSIAD du Perray en Yvelines intervient sur les communes : Auffargis, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière Ecole, Le Perray en Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts le Roi, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Raizeux, Saint Hilarion, Saint Léger en Yvelines, Vieille Eglise.
 - Le SSIAD de Saint Arnoult en Yvelines intervient sur les communes : Ablis, Allainville aux Bois, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine en Yvelines, La Celle les Bordes, Longvilliers, Orsonville, Paray Douaville, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Rochefort en Yvelines, Sonchamp, Saint Arnoult en Yvelines, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme.
- Le SSIAD de l'hôpital de Rambouillet intervient uniquement sur la ville de Rambouillet. Il comprend également une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA), couvrant tout le territoire Sud Yvelines.

Il est à noter que la commune de Cernay la Ville dépend du SSIAD de l'hôpital gériatrique de Chevreuse

- L'Hospitalisation A Domicile (HAD)

L'Hospitalisation à Domicile est une alternative aux séjours en centre hospitalier. Cette prestation assure une mission de soins, ainsi qu'une mission de soutien de la personne, en favorisant le maintien du malade au cœur de son environnement familial et social.

Cette structure est du même ordre qu'une hospitalisation, mais elle favorise le maintien à domicile pour que le patient ne soit pas éloigné de ses proches et de son environnement habituel.

À Rambouillet, comme dans toutes les villes de France, un patient peut recourir à une hospitalisation à domicile si son état de santé ainsi que son lieu de résidence répondent à toutes les conditions en vigueur.

Aucun partenaire interrogé n'a évoqué l'HAD.

Sur le territoire, Korian Yvelines Sud et l'ADMR peuvent prendre en charge les patients à leur domicile.

➤ Les activités culturelles et de loisirs

Des activités culturelles et de loisirs sont proposées à destination des seniors.

Celles-ci peuvent être mises en place par les communes, les clubs des aînés ou les associations. 58 % des communes ayant répondu au questionnaire indiquent proposer des actions et activités en lien avec la culture, la prévention, la convivialité, ou la vie sociale.

Ces activités peuvent être des sorties culturelles et/ou touristiques, des repas de fin d'année, des activités de loisirs et de bien-être, etc.

Une bonne participation à la vie associative destinée aux aînés, a été soulevée par les partenaires.

85,7 % des aînés interrogés pratiquent une ou plusieurs activités.

Un senior a indiqué que les activités des communes étaient parfois mal connues des habitants.

Par ailleurs, une personne a relevé une difficulté d'accessibilité pour les personnes dépendantes.

➤ Les transports

Les villes de Rambouillet, de Gazeran et du Perray en Yvelines sont munies d'une gare SNCF.

Des lignes de bus sont présentes sur le territoire, mais le moyen de locomotion le plus utilisé reste la voiture personnelle.

Des transports alternatifs sont développés sur le territoire par :

- Les Services A la Personne (SAP)

Il est important de préciser que la mobilité pour les personnes âgées est en partie assurée par les SAP (dont le CIAS, l'ADMR, l'Age d'Or Services et autres). Les personnes peuvent être accompagnées à leurs rendez-vous (médicaux, coiffeur, etc.) et pour faire leurs courses.

Le CIAS s'occupe du transport des personnes âgées uniquement dans le cadre d'un accompagnement global de préservation de l'autonomie ; il n'y a pas de transport seul. Il ne facture pas les kilomètres aux bénéficiaires.

Le service ou la prestation offerte doivent se trouver sur le territoire, au plus proche de la commune d'habitation.

- Les mairies/CCAS

Il existe des initiatives dans ce domaine, différentes selon les communes. Elles peuvent mettre en place un système de transport communal (supermarché, marché, cimetière, rdv médicaux, courses). Trois mairies ont indiqué proposer un service hebdomadaire d'accompagnement au marché ou supermarché.

La ville de Rambouillet a mis en place une convention qui rassemble des SAP volontaires pour permettre aux personnes âgées de bénéficier d'un service d'accompagnement de transport à la demande, à tarif préférentiel, plus personnalisé qu'un taxi.

- Le dispositif PAM 78

Il est basé à Emancé et intervient dans toutes les communes. De 6 heures à minuit, toute l'année, ce service permet aux personnes à mobilité réduite, vivant à domicile, d'effectuer des déplacements occasionnels ou réguliers (minimum 500 mètres), seules ou accompagnées.

Ce dispositif concerne à la fois les personnes handicapées et les personnes âgées, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile (Groupe Iso Ressources 1 à 4).

Le Conseil Départemental, la Région et le Syndicat des Transports en Ile-de-France prennent en charge 80 % du coût global du trajet. Le reste est à la charge de l'utilisateur en fonction de la distance parcourue.

- FAROR Transport

Basé à Emancé, c'est une alternative au taxi. Dans les communes des Yvelines, où les services de bus n'existent pas ou peu et où les tarifs des taxis restent onéreux, FAROR propose un transport à la demande.

- Rezo Pouce

Rezo pouce est un dispositif d'auto-stop organisé, sécurisé et gratuit, créé par des collectivités locales en France. Ce dispositif est une solution possible pour aller faire ses courses, se rendre chez le médecin ou à la gare. Le but est de répondre aux besoins de mobilité en complémentarité des transports existants.

- Le service « Sortir Plus »

L'action sociale d'AGIRC-ARRCO met en place le service « Sortir Plus » pour ses retraités.

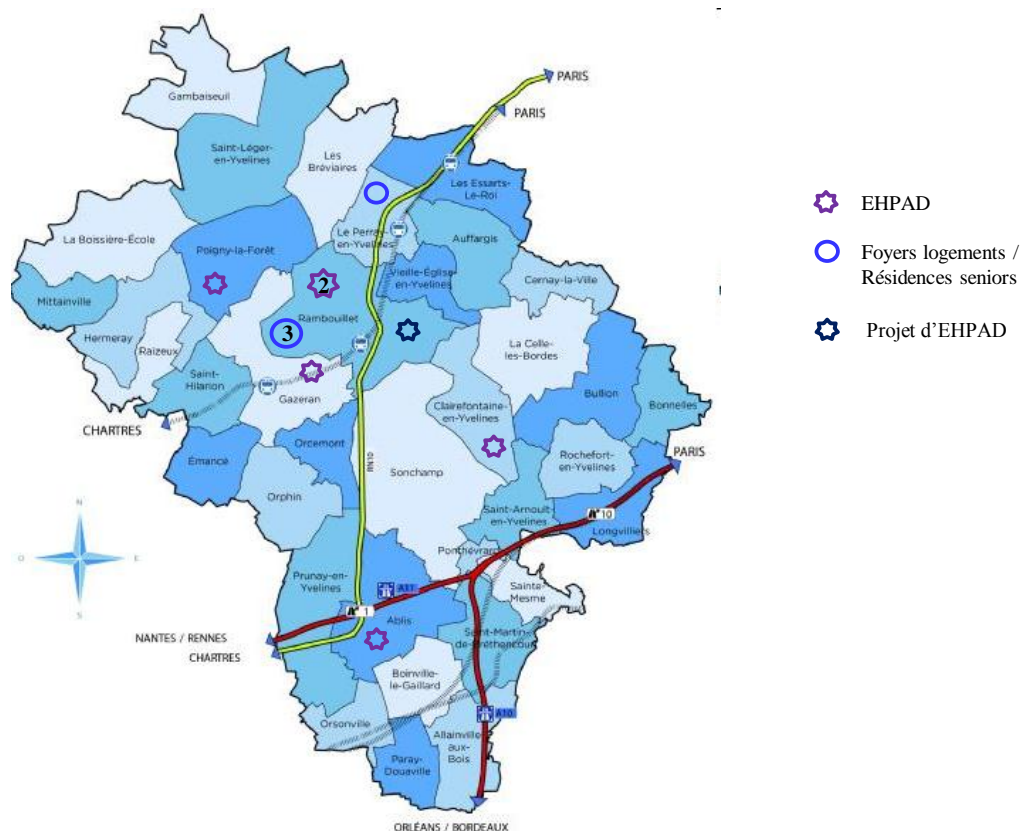
Ce service permet de faciliter les sorties, de faire ses courses, d'aller chez le coiffeur ou chez le médecin, de rendre visite à des amis ou à des parents...

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent avoir plus de 80 ans et être confrontées à l'isolement ou à la solitude, et ceci sans condition de ressources.

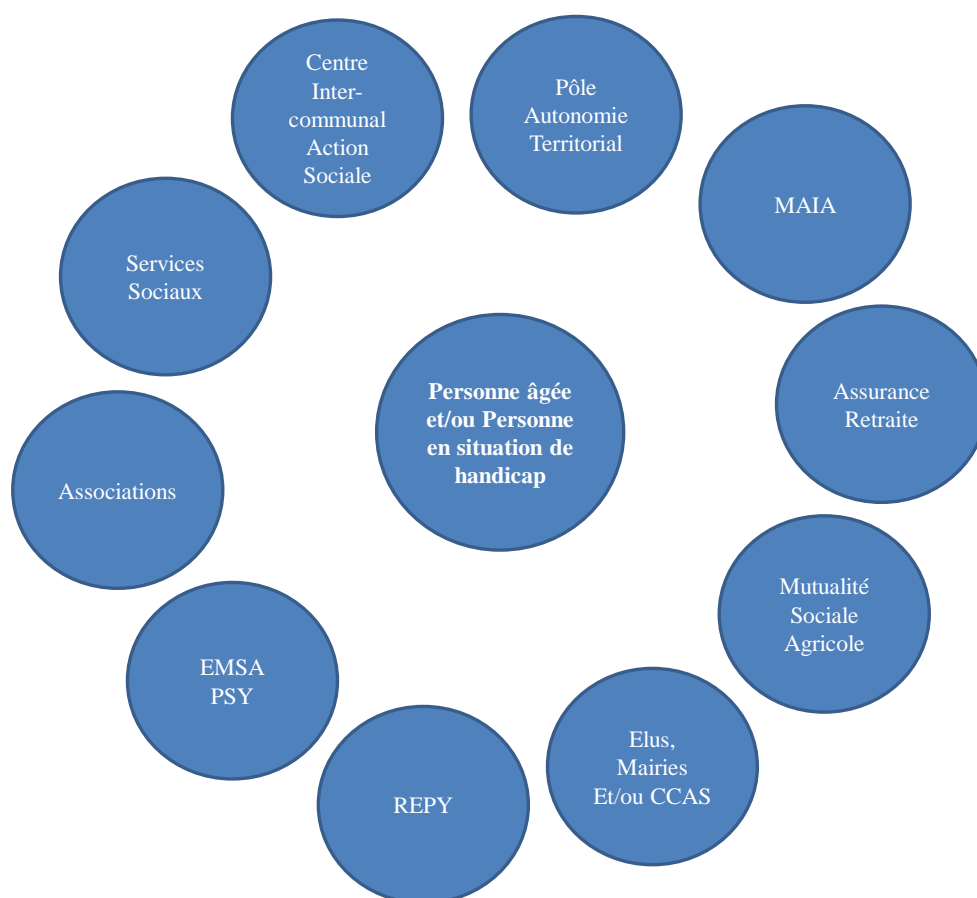
L'accompagnateur est un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la caisse de retraite. Celui-ci va chercher la personne à l'heure convenue et l'accompagne à pied ou en voiture. Selon le cas, il peut attendre ou rester à ses côtés. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

➤ Les structures d'hébergements :

Les lieux d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie, résidences seniors, EHPAD, présents sur le territoire :



b. Un réseau de partenaires



➤ Le CIAS

Rambouillet Territoires a délégué au CIAS l'action sociale d'intérêt communautaire, en faveur de l'action intergénérationnelle. On y trouve un pôle personnes âgées/personnes en situation de handicap avec un service de maintien à domicile.

Le siège est situé à Rambouillet, et une antenne se trouve à Ablis.

Le CIAS est connu des partenaires institutionnels, associatifs et privés du secteur. Une communication a été mise en place en avril 2018, notamment pour permettre aux mairies et professionnels de rentrer en contact avec le CIAS et d'en solliciter les services.

➤ **Les élus, les mairies et/ou les CCAS**

Le rôle des mairies et élus a été indiqué comme primordial, afin d'accompagner les personnes âgées, au travers des missions d'information et d'orientation.

Les mairies ont un rôle de maintien de l'ordre public, de sécurité et de salubrité.

Près de 65 % des communes du territoire sont dotées d'un CCAS, chargé de mettre en œuvre leur politique sociale.

Ils assurent des missions de prévention et de développement social.

Les professionnels des CCAS peuvent aider à la constitution des dossiers de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et d'aide ménagère.

Certains CCAS développent des prestations sociales « facultatives », comme l'accompagnement dans les démarches administratives, la téléassistance, le portage de repas, l'information et l'orientation des usagers.

Dans la plupart des petites communes, les personnes seules sont prises en charge, assez souvent, par les élus qui les connaissent et participent à l'accompagnement de la personne aidée à son domicile.

Une bonne communication des élus a été notée dans les petites communes.

➤ **La Mutualité Sociale Agricole Ile de France (MSA IDF)**

La MSA est le régime de protection sociale obligatoire salariés et non salariés des professions agricoles. Dans une approche de « guichet unique », la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, prévention santé, recouvrement mais également la complémentaire santé en gestion pour autrui.

En complément de sa mission de protection de base, la MSA Ile de France développe une action sanitaire et sociale innovante, et adaptée aux besoins de ses adhérents et de l'environnement local.

La MSA IDF intervient auprès de ses retraités majoritaires au regard des facteurs de risques de fragilité suivants : grand âge (81 ans et plus), situation d'isolement social, familial ou géographique, problèmes de santé (hospitalisation, chute, etc.), situation d'aidant, perte d'un proche, déménagement de la personne ou de l'aidant. L'objectif de la MSA Ile-de-France est de favoriser le maintien à domicile des personnes retraitées en proposant un panier de services. Il est composé de l'aide à domicile, le portage de repas, l'aide à la téléassistance, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, l'aide pour le maintien du lien social et l'autonomie dans la vie quotidienne.

L'Action Sanitaire et Sociale de la MSA IDF propose, à ses seniors agricoles mais aussi aux habitants des zones rurales et semi-rurales, des actions de prévention comme notamment les Atouts Santé Senior, un programme pour favoriser le "bien vieillir", au travers de conférences

gratuites et interactives à destination des seniors. Ce cycle informatif peut être prolongé par des ateliers proposés par le PRIF (Prévention Retraite Ile de France).

La MSA des Yvelines dispose d'un lieu d'accueil pour ses ressortissants à Rambouillet.

➤ **L'Assurance retraite**

L'Assurance retraite est constituée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et par son réseau régional (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail). Ces organismes gèrent la retraite du régime général de la Sécurité sociale. C'est la retraite de base des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des contractuels de la fonction publique et des artistes-auteurs.

Elle mène une politique diversifiée en matière de prévention des effets du vieillissement et de la perte d'autonomie. Cela se traduit par une sensibilisation des retraités aux comportements de vie bénéfiques pour la santé : alimentation, activité physique, aménagement du logement ou lien social.

La CNAMTS et la CNAV ont formalisé dans leurs conventions d'objectifs et de gestion respectives des orientations communes en matière de prévention de la perte d'autonomie. La convention vise ainsi à définir le cadre stratégique de mise en place du Plan national dit « Proximité Autonomie de l'Avancée en Âge », 2P3A.

L'assurance retraite agit également sur les lieux de vie collectifs en finançant la création, la modernisation ou l'équipement de résidences autonomie ou d'établissements pour personnes âgées.

L'action sociale de l'Assurance retraite Île-de-France a 3 niveaux d'intervention :

❖ Niveau 1 : informations et conseils pour bien vivre sa retraite

C'est une politique d'information et de communication, ciblée sur le vieillissement sous tous ses aspects, élaborée de façon partenariale avec les acteurs engagés sur la prévention (Santé publique France, MSA, SSI, AGIRC-ARRCO, ...)

- Information sur les bons comportements de prévention par rapport aux facteurs de risques affectant les personnes âgées : alimentation, sommeil, activité physique adaptée, attitude en cas de canicule, etc. ;
- Information sur la prévention santé : orientation dans le système de soins ;
- Information sur le logement et ses adaptations que les effets du vieillissement peuvent rendre nécessaires ;
- Information générale et nationale sur les acteurs du maintien à domicile et de la prévention.

❖ Niveau 2 : programmes d'actions collectives de prévention pour bien vieillir

- Les ateliers collectifs.

Ce sont des ateliers dynamiques qui ont pour objectifs de prévenir la perte d'autonomie et de permettre aux retraités d'acquérir les bons réflexes en termes de nutrition, de mémoire, d'équilibre, d'activité physique adaptée... Ex : ateliers proposés par Prévention Retraite Île-de-France (PRIF).

- Les actions collectives autour du lien social (actions intergénérationnelles, rupture de l'isolement, etc.) en lien avec différents partenaires (CCAS – Centres sociaux, etc.).
- ❖ Niveau 3 : prise en charge du maintien à domicile des retraités les plus fragiles au moyen de Plans d'Actions Personnalisés (PAP)

L'objectif est d'accompagner les retraités temporairement lors des situations de rupture et lorsque les fragilités compromettent le maintien à domicile.

- Une évaluation globale des besoins, réalisée par une équipe pluridisciplinaire indépendante des structures d'aide à domicile, chargée d'évaluer les besoins de la personne, de lui diffuser des messages clés et de formaliser avec le retraité une proposition de plan d'aide.
- A l'issue de cette évaluation, et si cette dernière est validée par la caisse, un Plan d'Actions Personnalisé (PAP) peut être proposé aux retraités les plus fragiles. La durée maximale d'un PAP est de 12 mois.
- En Ile de France il existe un axe prioritaire d'intervention : l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation, dispositif de prise en charge d'urgence ponctuel.

➤ **Le Pôle Autonomie Territorial (PAT)**

Les Pôles Autonomie Territoriaux regroupent depuis janvier 2017, les missions et services des Coordinations Gérontologiques Locales et des Coordinations Handicap Locales.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes en situation de handicap.

Le PAT de Rambouillet, est porté par l'association Instance Coordination Sud Yvelines (ICSY), financé par le Département des Yvelines (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

L'accueil du public se fait sans rendez-vous du lundi au vendredi. Un accueil téléphonique a lieu du lundi au vendredi les après-midi. Les visites à domicile se déroulent dans le cadre des évaluations APA.

Les missions du PAT sont :

- accueillir, informer, orienter les personnes âgées ;
- gérer l'instruction administrative des demandes en lien avec les services du Département ;

- mettre en œuvre les prestations ;
- assurer l'évaluation des situations individuelles : recueil d'information et identification des besoins ;
- mettre en œuvre des plans d'accompagnement ;
- organiser et coordonner les actions de soutien à domicile ;
- prévenir la maltraitance, l'isolement des personnes vivant à domicile ;
- coordonner le retour à domicile après hospitalisation ;
- retarder une entrée en EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, et préparer la personne et sa famille, lorsque les conditions de maintien à domicile ne sont pas remplies ;
- assurer un soutien individuel ponctuel des personnes âgées et des aidants sur les situations individuelles complexes ;
- soutenir les aidants.

Le service est mandaté pour évaluer l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, dans le cadre d'une demande d'APA. Les personnes âgées sont informées des différents dispositifs de maintien à domicile existants et sur les dispositifs d'aide aux aidants (plan d'aides).

Le PAT est également sollicité dans le cadre de signalement de situations de maltraitance. Les usagers sont informés sur leurs droits (protection juridique, les aides sociales légales, etc.).

Le PAT maintient et développe le partenariat sur le territoire avec les acteurs intervenant auprès des personnes, en particulier avec les pilotes de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA), les réseaux de santé, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou le CIAS intervenant sur le territoire et les partenaires sanitaires et médicosociaux.

Le PAT met en place le dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES), chaque été, dans un objectif de prévention et de rupture de l'isolement.

Ce dispositif met en relation des étudiants et des personnes âgées isolées de plus de 60 ans, durant les mois de juillet et août.

Il permet de favoriser les échanges intergénérationnels et l'enrichissement personnel. Au programme : conversations, jeux de société, promenades, ou démarches administratives si besoin. Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée.

Le PAT organise des actions collectives de sensibilisation et d'information.

Les professionnels du PAT disent être bien identifiés sur le territoire par les personnes âgées, et par les partenaires qui orientent les usagers lorsqu'un besoin relevant de leurs compétences est relevé.

➤ **Les services sociaux départementaux et locaux**

Le conseil Départemental dispose de services sociaux polyvalents de proximité : « territoire d'action sociale ». Ces services proposent un accompagnement social, socio-éducatif et budgétaire assurés par des travailleurs sociaux.

L'antenne locale Sud Yvelines est basée à Rambouillet.

Les mairies sont des acteurs importants quant au signalement des personnes fragiles aux partenaires sociaux.

➤ **La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)**

La MAIA Yvelines Grand Sud est portée par l'Instance de Coordination Sud Yvelines (ICSY).

La MAIA est une méthode qui s'adresse aux professionnels des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée et adaptée aux besoins de la personne âgée.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 60 ans et plus.

Les gestionnaires de cas proposent un accompagnement intensif et pérenne des personnes âgées en situation complexe.

➤ **L'EMSA-PSY**

Le Réseau de Promotion pour la Santé Mentale dans les Yvelines Sud a mis en place ce dispositif. Cette équipe mobile psychiatrique intervient au domicile à la demande des professionnels en lien avec le médecin traitant.

Une évaluation en concertation avec les professionnels et les proches, permet l'élaboration d'un projet de soin partagé.

L'EMSA intervient aussi en soutien ou formation des aidants professionnels et familiaux.

➤ **Le réseau associatif**

- **Les Petits Frères des Pauvres**

L'équipe des Petits Frères des Pauvres « Rambouillet Territoires » a été créée en janvier 2016. Aujourd'hui, en sus de leurs missions habituelles, 25 bénévoles accompagnent 20 personnes âgées isolées à Rambouillet.

Il est envisagé un développement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en fonction des besoins et des demandes des communes. Dans un premier temps, il est prévu un développement sur les dix communes situées à l'Ouest de Rambouillet : Boissière Ecole, Emancé, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Raizeux et Saint Hilarion.

- **Les associations caritatives**

Plusieurs associations, tels que le Secours Catholique, les Restos du Cœur, la Croix Rouge sont présentes sur le territoire.

- **L'Association Gérontologique des Yvelines (AGY)**

L'Association Gérontologique des Yvelines est une association à but non lucratif ouverte à tous les professionnels de la gérontologie et de la gériatrie.

Ses actions s'articulent autour de trois versants :

- organisation de rencontres et d'échanges entre professionnels ;
- formation des professionnels du secteur médico-social ;
- le dispositif Maltraitance Adultes Vulnérables 78 (MAV78).

- **Les associations tutélaires**

La présence des associations tutélaires a été notée comme un relais pour les professionnels sociaux.

➤ **Les établissements sanitaires**

- L'hôpital de Rambouillet
- La clinique psychiatrique de Vieille Eglise
- La maison de Santé d'Ablis
- Le CEERSY : Centre de Rééducation et Réadaptation Sud Yvelines

➤ **Le réseau REPY**

Les réseaux de santé Rysc, Epsilon et Le Pallium, se sont regroupés à la demande de l'Agence Régionale de Santé afin d'offrir aux habitants du territoire Sud Yvelines, les services d'un réseau unique en gérontologie, cancérologie et soins palliatifs.

Ce réseau est à destination des personnes âgées souhaitant rester à domicile, des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave, et de leurs aidants désirant un accompagnement, un soutien, un soulagement afin de gérer l'angoisse et d'éviter l'épuisement.

Ce réseau permet d'accompagner et de soutenir le patient tout au long de son parcours, ainsi que son entourage et de favoriser et sécuriser le maintien à domicile selon les volontés de la personne.

c. La collaboration des partenaires

Les associations locales d'aide à domicile collaborent étroitement avec les acteurs du territoire et échangent sur les situations rencontrées afin d'assurer une prise en charge globale des personnes aidées.

Une bonne collaboration est évoquée entre les communes, le CIAS et l'ADMR.

Le Pôle Autonomie Territorial, collabore avec les CCAS et les communes qui le sollicitent, ainsi qu'avec le CIAS, la MAIA et les associations.

Les missions du PAT impliquent aussi une nécessaire et indispensable collaboration étroite avec les partenaires du domicile.

Une bonne articulation a été notée entre les services d'aide à domicile et les SSIAD.

d. Un réseau familial et amical

Il a été relevé par les partenaires qu'une entraide et une solidarité entre les aînés se développent sur tout le territoire. Le réseau familial et le voisinage sont notés comme primordiaux afin de lutter contre la solitude.

76 % des aînés interrogés ont un réseau familial et amical. Ce réseau leur permet la lutte contre l'isolement, mais aussi de compter sur un appui au quotidien.

e. Une complémentarité entre les réseaux

La complémentarité des réseaux favorise le maintien à domicile, notamment dans les communes rurales, avec la contribution du réseau familial et le voisinage.

En l'absence de famille, les élus, les partenaires institutionnels et les services à la personne se mobilisent de manière efficace notamment en termes de signalement et de repérage de situations pour accompagner au domicile. 21 % des communes répondantes ont déclaré mettre en place des visites à domicile.

Les élus sont des relais et orientent les seniors et leurs familles vers les partenaires adaptés.

Le réseau associatif est un réseau important en faveur du lien social.

En France, plus d'une personne sur trois participe toutes les semaines à des activités associatives et 30 % d'entre elles ont créé de vraies amitiés ; 36 % des rencontres régulières.

f. Des actions de prévention santé

Afin de contribuer à la lutte contre la perte d'autonomie, des actions de prévention santé en direction des seniors sont mises en place sur le territoire.

Le vieillissement de la population française ne cesse de s'accroître, en raison de l'évolution de l'espérance de vie. La prévention de la perte d'autonomie est devenue un enjeu majeur de société.

La dépendance peut être liée à de nombreux facteurs. Si la chute est la cause la plus présente à nos esprits, le manque d'activité physique, de sommeil ou de lien social sont des facteurs non moins importants. C'est pourquoi la prévention de la perte d'autonomie se fonde sur une approche multiple. C'est la direction prise par la plupart des acteurs de prévention, qui développent désormais un concept plus global, celui de « bien-vieillir ».

Les partenaires du territoire Sud Yvelines proposent des solutions pour prévenir et lutter au quotidien contre la perte d'autonomie, au travers d'actions concrètes favorisant le « bien-vieillir » : sensibilisation aux enjeux du vieillissement et actions collectives de prévention.

Voici les principaux organismes qui mènent des actions et proposent des activités :

- Les clubs des aînés permettent aux personnes âgées d'entretenir une vie sociale et d'être actifs au quotidien, en proposant des activités afin de maintenir leur santé.
- Certaines communes organisent des sorties culturelles, touristiques et sportives. Une bonne mobilisation des aînés y est notée.
Quelques communes ont également évoqué les plans canicules et grand froid.
- L'association ADMR met en place des ateliers de prévention des chutes. De plus, elle favorise le maintien de l'autonomie de la personne au cours du soin, en mobilisant ses capacités motrices et intellectuelles.
- Prévention Retraite Île-de-France (PRIF), organisme inter régime (CNAV, MSA Ile de France et SSI), organise des actions de prévention collectives à destination des seniors.

Le PRIF propose, depuis 2011, un parcours de prévention primaire, répondant à une mission de santé publique. Il vise à rendre les seniors acteurs de leur santé grâce à des conseils accessibles à tous, prodigués dans le cadre d'ateliers conviviaux et ludiques, afin de leur permettre de préserver leur capital santé.

Les ateliers proposés sont les suivants :

- Mémoire
- L'équilibre en mouvement
- Plus de pas
- Bien chez soi
- Bien-vieillir
- Bien dans son assiette
- Tremplin

Le PAT organise des actions de lutte contre la perte d'autonomie en partenariat (AGY, MSA, etc.). En moyenne, le nombre d'actions est de une à deux par an.

76 % des personnes âgées interrogées ont déjà participé à une action de prévention santé. Parmi eux, 62 % en ont bénéficié de plusieurs.

Tous sont satisfaits de ces actions, qui ont répondu à leurs attentes. Celles-ci sont décrites comme dynamiques, permettant de garder leur forme physique, et comme étant créatrices de lien social.

2. Les freins du territoire

a. La mobilité des aînés

La mobilité est une problématique relevée sur le territoire. Le peu de transports en commun sur les petites communes, limite les déplacements des seniors ; certains n'étant plus motorisés ou plus en capacité de conduire. Ce manque de transport limite l'accès des personnes âgées aux professionnels de santé, aux commerces ou aux activités de lien social.

De plus, la problématique de l'adaptation des transports aux aînés est noté (coût, accessibilité, confort, etc.).

Certaines mairies proposent des transports communaux, mais ceux-ci semblent insuffisants.

Même si des transports alternatifs sont proposés aux habitants, comme évoqué ci-dessus, le problème du coût a été soulevé.

Par ailleurs, les personnes âgées rencontrent des difficultés motrices, ce qui les limite dans leurs déplacements. Concernant l'accessibilité de certaines infrastructures, il a été noté des problèmes d'aménagement.

b. Un accès difficile à certains services

➤ Le manque de services ou structures

Les partenaires et les communes ont notifié le manque de certains services et structures :

- Les services de portage de repas ;
 - Les hébergements temporaires, les accueils de jour et de garde de nuit ;
- Les hébergements temporaires en EHPAD sont décrits comme rares et/ou coûteux.

- Les EHPA et EHPAD, en cas de perte d'autonomie.

➤ **Une pénurie de professionnels de santé**

Les aînés du territoire relèvent la problématique du manque de médecins. Les communes rurales ne disposent pas ou peu de professionnels de santé et les médecins partant à la retraite ne sont pas remplacés.

De plus, très peu de médecins se déplacent encore à domicile. L'accès aux professionnels de santé est d'autant plus difficile pour les personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité.

Un partenaire a observé une difficulté croissante pour faire intervenir des professionnels médicaux et paramédicaux, hors infirmières, au domicile, tels que des médecins généralistes, des professionnels formés en accompagnement psychologique ou psychiatrique, des kinésithérapeutes, etc.

➤ **Le coût des services de maintien à domicile**

Le coût élevé d'un hébergement temporaire en EHPAD a été évoqué.

L'alternative possible est de faire appel aux services de maintien à domicile qui représentent également un coût important à supporter pour la personne ou son entourage, notamment pour les GIR 1 et 2.

c. Un manque de coordination des partenaires

Il a été noté une méconnaissance des partenaires entre eux. Il existe différents services compétents pour répondre aux problématiques des aînés, mais la connaissance partielle des missions des uns et des autres, empêche une bonne articulation des structures entre elles.

Un besoin a été observé d'une meilleure identification des partenaires, des lieux d'implantation et des compétences.

Les partenaires évoquent leur collaboration qui est réelle, mais relèvent un problème de coordination, pouvant s'expliquer par le manque de disponibilité des représentants des organismes et des professionnels intervenant auprès de la personne âgée.

Le manque d'un interlocuteur central a été notifié.

d. Le manque de connaissance des communes de l'offre de services existante

Une commune a spécifié son besoin d'une meilleure connaissance des différents professionnels et du rôle de chaque institution pouvant intervenir pour guider les familles. Une autre a notifié un besoin d'une meilleure connaissance des droits possibles, via les caisses de retraite et de Sécurité Sociale.

Il a, par ailleurs, été noté un besoin de formation des agents d'accueil et/ou secrétaires de mairie sur le territoire afin de permettre à chaque professionnel d'avoir un niveau de connaissance similaire sur l'offre de services existantes.

e. La fracture numérique

Un accès difficile à l'information pour les aînés a été relevé.

Bien souvent, les informations sont disponibles sur internet. Un certain nombre de personnes âgées n'a pas accès à un ordinateur ou encore à Internet, rendant l'accès aux informations difficile.

Les partenaires ont soulevé la nécessité de communiquer et d'informer les personnes âgées et les familles sur l'offre de services existante.

Ce manque d'équipements informatiques est également un facteur d'isolement, lorsque les membres de la famille ou les amis sont éloignés géographiquement.

f. Un vécu de solitude et d'isolement

Le réseau familial et amical n'existant parfois plus dans les petites communes, une solitude forte est constatée, pouvant entraîner de l'isolement.

Le réseau associatif ne semble pas adapté à la problématique de l'isolement. Les associations caritatives sont présentes dans les grandes villes mais n'interviennent pas dans les petites communes rurales.

g. Un manque de communication sur les actions de prévention

Il a été relevé un manque de lisibilité des actions de prévention menées par chacun. La Conférence des Financeurs des Yvelines et le Conseil départemental viennent de créer deux nouveaux postes de Référentes de Prévention de la Perte d'Autonomie, pour favoriser le développement de l'information et de la coordination entre les différents projets collectifs de prévention.

Il a été noté par deux partenaires que les actions ne touchent pas tous les aînés. Les seniors sont décrits par les partenaires comme mobilisables. Toutefois, il est observé que ce sont souvent les mêmes personnes qui participent.

Il semble qu'une communication à plus grande échelle, tels que des messages d'alerte sur les chaînes de télévision pourrait permettre de toucher plus d'aînés.

3. Problématiques

En quoi les difficultés de mobilité des aînés sont-elles un frein à l'accès aux services et au lien social ?

En quoi l'inégal accès aux services et structures de proximité, plus spécifiquement lié à la pénurie médicale et au coût des services à domicile, est-il un frein au maintien au domicile ?

En quoi la coordination et la collaboration des différents réseaux intervenant autour de la personne âgée contribuent au maintien à domicile ?

En quoi le manque de lien social et l'inégal accès au numérique sont-ils un frein au maintien à domicile ?

En quoi les actions d'information et de sensibilisation au « bien-vieillir » favorisent-elles la lutte contre la perte d'autonomie ?

4. Quelques pistes de réflexion

Les chartes territoriales des solidarités avec les aînés visent, dans la mesure du possible, à développer de manière combinée les quatre champs d'actions suivants :

- **Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité**
- **La valorisation des engagements et de l'expérience des retraités**
- **La promotion du « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement**
- **Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité**

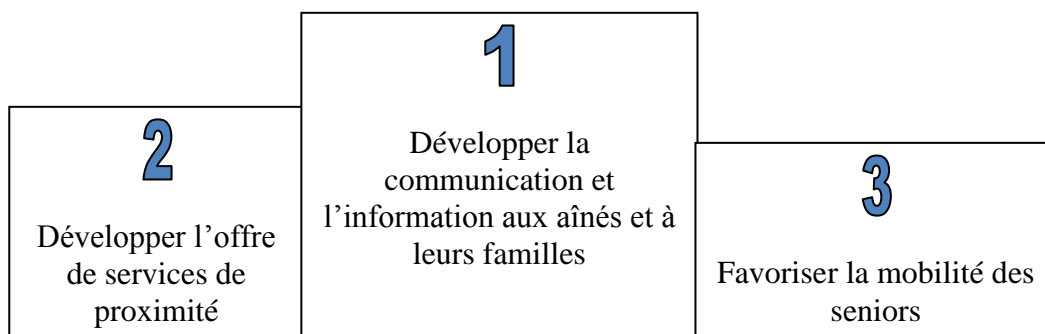
Au regard des enjeux du territoire, des résultats du diagnostic partagé, des préconisations des acteurs locaux, des attentes des habitants et dans le respect des engagements de la charte, trois grandes orientations se dégagent.

Elles sont déclinées de la manière suivante :

- ✓ **Favoriser un accès équitable aux services et aux structures dédiés aux personnes âgées sur l'ensemble du territoire**
- ✓ **Améliorer la coordination et la collaboration des partenaires intervenant autour de la personne âgée**
- ✓ **Favoriser le « bien vieillir », la prévention des risques liés au vieillissement et le lien social**

Pour chaque orientation, le podium présente les trois propositions les plus énoncées par les partenaires et/ou les aînés rencontrés.

- ✓ Favoriser un accès équitable aux services et aux structures dédiés aux personnes âgées sur l'ensemble du territoire



1
Développer la communication et l'information aux aînés et à leurs familles sur l'offre existante

- Via les aidants, les journaux, les flyers, le partage de sites, etc.
- Lutter contre la fracture numérique
- Développer l'information auprès des communes :
 - Faire connaître le site « Maillage 78 » (pour les plus de 60 ans) à destination des professionnels ;
 - Mettre à jour le guide senior, document ressource. Ce guide recense les services d'aides à domicile, SSIAD, portage de repas, etc.
- Informer les élus, secrétaires de Mairie et les agents d'accueil du territoire

2

Développer l'offre de services de proximité

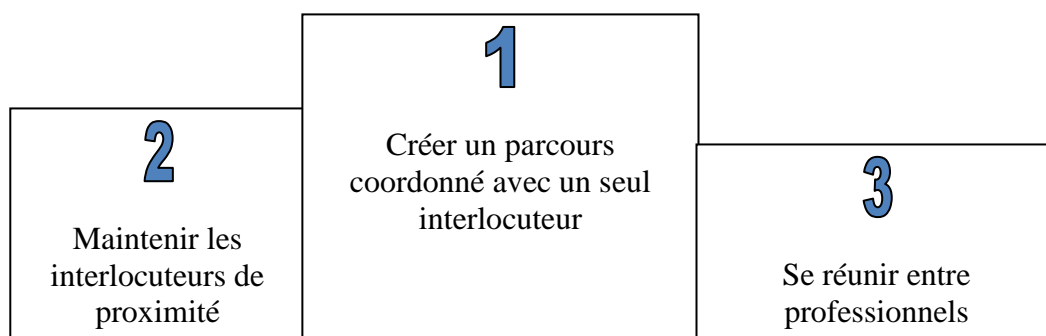
- Développer les résidences seniors et/ou structures dédiées aux personnes âgées ou créer des places en EHPAD
- Développer les services de proximité :
 - Commerces
 - Services de maintien à domicile (aide aux courses, ménage et toilette)
 - en adaptant les moyens humains aux besoins en formant plus d'intervenants et ainsi en augmentant la capacité de recrutement ;
 - en valorisant le métier des intervenants à domicile (salaire, évolution de carrière) ;
 - en adaptant les compensations financières allouées aux structures d'aides à la personne pour faire face au coût réel des prestations.

3

Favoriser la mobilité des aînés

- Développer les services de transport communaux ou intercommunaux
- Développer un accompagnement motorisé à la carte pour aider les personnes seules dans leurs déplacements liés aux besoins quotidiens (rdv médicaux, coiffeur, courses) – gratuit ou peu onéreux
- Développer le covoiturage des aînés
- Développer les moyens de transport

- ✓ **Améliorer la coordination et la collaboration des partenaires intervenant autour de la personne âgée**



1
Créer un parcours coordonné et concerté avec un seul interlocuteur

- Créer un parcours coordonné et concerté avec un seul interlocuteur (service public) qui oriente vers les services de proximité – via un guichet unique, par exemple : une maison de services au public.

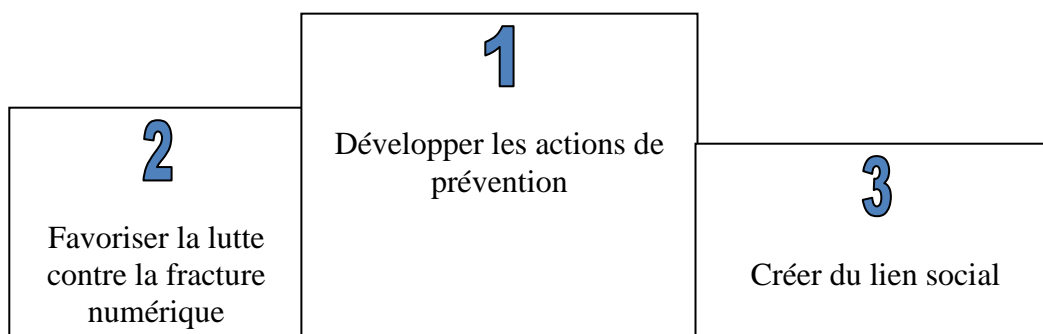
2
Maintenir les interlocuteurs de proximité

- Former les agents des communes
- Créer des permanences de services publics
- Développer le réseau et la communication avec les médecins de villes
- Développer les liens entre les mairies et les partenaires, afin de diffuser l'information et de mieux identifier les besoins
- Développer la présence des assistantes sociales du Département sur le territoire

3
Se réunir entre professionnels sur plusieurs thématiques

- Favoriser la participation des directeurs des structures et professionnels de terrain à la concertation tactique de la MAIA (*espace collaboratif et décisionnel entre les opérateurs responsables des services d'aides et de soins qui concourent au soutien à domicile de la population âgée*)

✓ Favoriser le « bien vieillir », la prévention des risques liés au vieillissement et le lien social



1
Développer les actions de prévention

- Développer les ateliers de prévention et de sensibilisation sur plusieurs thématiques (santé, aménagement du logement, etc.) pour favoriser le « bien-vieillir »
- Favoriser l'adaptation du logement :
 - Communiquer sur l'offre existante,
 - Proposer la création d'un pack adaptation du logement.

2
Favoriser la lutte contre la fracture numérique

- Créer des bus numériques pour permettre l'accès aux droits et au numérique. Le but est de faciliter le quotidien et d'améliorer l'insertion sociale des seniors en les accompagnants dans une découverte et une meilleure utilisation des outils numériques et d'internet.
- Développer les ateliers numériques afin d'apporter une aide à la connaissance et/ou manipulation de l'outil informatique

3
Créer du lien social

- Faciliter le repérage des personnes âgées isolées/seules :
 - Développer des services d'accompagnement administratif dans les communes,
 - Développer les visites à domicile par des bénévoles et/ou livraison des colis.
- Développer des visites à domicile et/ou visites de convivialité, par une personne de compagnie – au moins une fois par semaine – en lien avec le développement du tissu associatif.
- Développer les actions intergénérationnelles

B. Les aidants

1. Les atouts du territoire

a. Un réseau de partenaires

➤ L'Instance Coordination Sud Yvelines (ICSY)

L'ICSY, situé à Rambouillet, porte plusieurs services : le PAT, la MAIA, la plate-forme des aidants Part'age, et le CATALPA.

- La plate-forme Part'age est un dispositif de l'Agence Régionale de Santé, qui propose des actions de répit aux aidants des malades d'Alzheimer, de Parkinson, et de la Sclérose en plaques, au travers d'activités.

La plate-forme peut rendre visite aux familles à domicile. Cela favorise un premier contact et des échanges. Les informations peuvent ensuite être transmises au PAT ou au CATALPA. Des visites de courtoisie, d'écoute à destination des familles isolées sont organisées en complément. L'objectif est d'avoir connaissance de ces familles, et de les identifier.

La plate-forme propose, en partenariat avec des Services d'Aide à Domicile, des temps de répit, avec un reste à charge de 5 € par heure.

- Le CATALPA est un accueil de jour, qui propose 10 places à la journée. Une maîtresse de maison, et une aide soignante du SSIAD de l'hôpital prennent en charge les personnes âgées accueillies et proposent des activités sur la journée. Une aide est apportée par des bénévoles (au moins 3 par jour).

➤ Les services d'aide à domicile

L'ensemble de l'équipe du CIAS est sensibilisée à l'aide aux aidants, et peut déclencher des actions, comme par exemple, via l'association Part'age, avec qui a été signée une convention d'aide aux aidants.

Il informe les aidants et les aidés, sur les solutions de répit et structures de soutien en cas de situation d'épuisement.

D'autres services d'aide à domicile, comme l'ADMR, ont aussi adopté ce principe de fonctionnement.

➤ Le PAT

Le PAT est bien identifié sur le territoire.

Il met en place des réunions d'informations et d'aide aux aidants.

➤ **La MSA Ile de France**

La MSA Ile de France a un rôle défini dans l'aide aux aidants. L'enjeu est de prévenir l'épuisement des aidants et de permettre une prise en charge des personnes dépendantes par leurs aidants dans des conditions favorables.

Pour ce faire, la MSA Ile de France agit sur plusieurs volets :

- l'information à travers la mise en place de forums

Le forum des aidants, porté par la MSA Ile de France et l'ICSY, mis en place en novembre 2017, à Rambouillet, a été noté comme un événement important dans l'accompagnement des aidants.

L'enjeu est de favoriser l'accès aux droits et à l'information, de conseiller l'ensemble des aidants, de réunir les interlocuteurs et les partenaires extérieurs pour répondre aux questions des aidants et de leurs aidés.

- le soutien individuel

Les travailleurs sociaux sont amenés à rencontrer des aidants dans le cadre de leurs interventions sociales.

- le soutien collectif

La MSA Ile de France peut mettre en place en partenariat, des cafés des aidants.

- les temps de répit

Des temps de répit peuvent être financés par la MSA, via le règlement des prestations extra-légales, pour les ressortissants agricoles (aidé ou aidant).

➤ **L'Assurance retraite**

La CNAV fait un appel à projet commun avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) visant à développer l'offre en faveur des aidants sur le territoire francilien. Les structures ainsi sélectionnées mettent en place les actions destinées aux aidants.

➤ **Le réseau REPY**

Ce réseau est à destination des personnes âgées souhaitant rester à domicile, et de leurs aidants. Ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien afin d'éviter l'épuisement.

➤ **Les élus**

Plusieurs communes ont connaissance de l'ICSY et/ou le CATALPA et orientent directement les aidants.

Les élus se disent disponibles pour leurs habitants, aidés comme des aidants.

Ils indiquent également avoir la volonté de mieux connaître les dispositifs existants pour mieux orienter.

b. Les actions destinées aux aidants

Les actions réalisées à ce jour sont majoritairement portées par la plate-forme des aidants (ICSY)

Celle-ci propose plusieurs actions gratuites à destination des aidants :

- Le café des aidants a lieu une fois par mois dans un restaurant de Rambouillet. Une psychologue et un travailleur social co animent un groupe de 7 à 10 personnes, sur un thème prédéfini. Les animatrices sont formées par l'Association Française des Aidants.
- Depuis quelques années, des groupes de parole, plus intimistes, sont proposés aux aidants.

Sont également organisés des ateliers de bien-être et de temps pour soi payants (80 €/an) :

- des ateliers de relaxation ont lieu 2 à 3 fois par mois.
- des ateliers de loisirs créatifs (peinture, mosaïque, etc.) ont lieu deux fois par semaine.

Les cafés des aidants et les activités proposés sont décrits comme très positifs et intéressants.

Des sorties aidants/aidés sont également mises en place, ainsi qu'un repas de fin d'année.

La plate-forme propose également l'intervention gratuite d'une psychomotricienne à domicile, ainsi que des formations gratuites des aidants.

2. Les freins du territoire

a. Le manque de connaissance et de communication globale au sujet des aidants

Les mairies et élus décrivent leur niveau de connaissance des aidants comme faible. Les communes sont en demande d'information et de connaissance du réseau concernant les aidants, pour une meilleure orientation.

Les professionnels et les élus partagent la difficulté d'identification des aidants.

Les aidants rencontrés lors du groupe de travail ont noté que la plateforme des aidants mériterait d'être davantage connue sur le territoire, ainsi qu'un manque d'information et de communication sur les ateliers existants.

Par ailleurs, l'ICSY fait part d'une circulation difficile de l'information entre les partenaires.

De manière générale, il est remarqué un manque de communication et de sensibilisation du public et des professionnels aux problématiques des aidants.

b. La garde de l'aidé en l'absence de l'aidant

Une des difficultés les plus importantes rencontrées par les aidants est la garde de l'aidé pendant leur absence, spécifiquement lorsqu'il s'agit d'une urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant. Cette difficulté a été exprimée par une aidante conjointe lors du groupe de travail.

Le CATALPA ne dispose que de 10 places par jour et fait état d'une liste d'attente de plusieurs personnes, en fonction des périodes et des entrées en institution.

Par ailleurs, le temps de répit proposé par la plateforme des aidants est limité d'une part à 42h par an et d'autre part à seulement 20 familles du territoire.

Un manque de solutions d'hébergement temporaire à faible coût a été relevé, ainsi qu'un manque de solutions ponctuelles, telles que des accueils de jour itinérants pour les aidants.

Une aidante exprime son désarroi : « *Je n'ai plus le droit d'exister* ». Elle se trouve face à l'obligation de prendre soin de son conjoint, à défaut d'avoir les moyens de pouvoir supporter le coût d'un EHPAD.

c. La difficulté pour les aidants de participer aux ateliers

Les aidants peuvent éprouver des difficultés organisationnelles et/ou financières pour participer aux ateliers.

Selon l'ICSY, l'âge moyen des aidants est de 80 ans. Outre la difficulté à faire garder l'aidé, certains aidants peuvent avoir des difficultés à se rendre aux ateliers par peur de conduire ou en raison de l'éloignement géographique ; les ateliers ayant tous lieu à Rambouillet pour le moment.

De plus, les partenaires locaux font remonter une difficulté à mobiliser les aidants car beaucoup éprouvent un sentiment de culpabilité de prendre du temps pour eux.

Par ailleurs, les aidants ont tendance à prioriser les temps où ils s'absentent, en finançant un tiers ou en passant le relais à un proche (enfant, voisin, ami) pour leurs propres rendez-vous médicaux ou démarches administratives ; l'information et la distraction n'arrivent que bien après, voire pas du tout.

d. Epuisement et problèmes de santé des aidants

Les aidants sont plus de 8 millions en France.

Selon une enquête⁷ réalisée en France en 2008 :

- 48 % des aidants déclarent avoir une maladie chronique ;
- 29 % se sentent anxieux et stressés ;
- 25 % déclarent ressentir une fatigue physique et morale.

Il semble que les aidants ne sont pas toujours conscients des risques encourus pour leur propre santé, s'ils ne s'octroient pas de temps de répit.

⁷ Source : Enquête Handicap-Santé aidants - DREES, 2008

3. Problématiques

En quoi le manque de sensibilisation de tous aux problématiques des aidants est-il un frein à leur accompagnement ?

En quoi la participation des aidants aux actions de soutien contribue-t-elle à la préservation de leur santé ?

4. Quelques pistes de réflexion

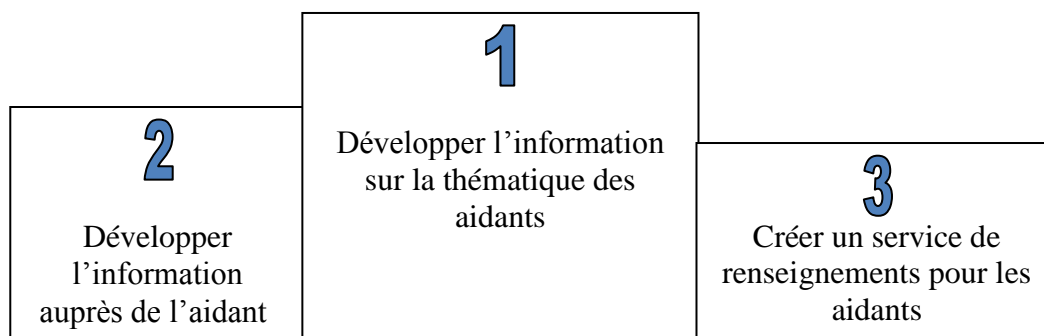
Au regard des enjeux du territoire, des résultats du diagnostic partagé, des préconisations des acteurs locaux, des attentes des habitants et dans le respect des engagements de la Charte, deux grandes orientations ont été retenues.

Elles sont déclinées de la manière suivante :

- ✓ **Améliorer le repérage et l'accompagnement des aidants**
- ✓ **Contribuer à la préservation de la santé des aidants**

Pour chaque orientation, le podium présente les trois propositions les plus énoncées par les partenaires et/ou les aidants rencontrés.

✓ **Améliorer le repérage et l'accompagnement des aidants**



1
Développer l'information sur la thématique des aidants

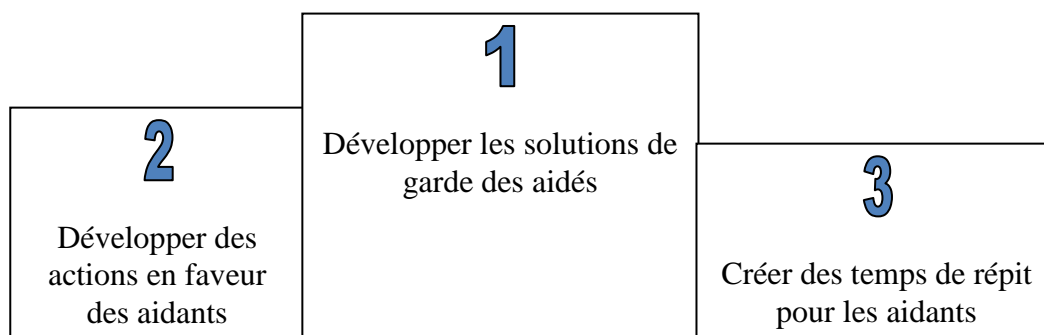
- Développer l'information aux communes sur le sujet des aidants, et notamment l'offre de répit existante
- Communiquer sur la définition de l'aidant via des réseaux de proximité : bulletin municipal, site internet, campagne d'informations, journaux, fiches reprenant les structures existantes :
 - auprès du grand public sur la définition de l'aidant, pour aider à prendre conscience,
 - auprès des professionnels,
 - auprès des communes,
 - auprès du réseau médical : informer de l'existence des dispositifs de prévention.

2
Développer l'information auprès de l'aidant

- Faire connaître l'association « je t'aide »
- Proposer des formations aux aidants
- Organiser des forums à destination des aidants
- Organiser des ateliers d'échanges d'informations à destination des aidants
- Organiser des ateliers d'échanges mobiles
- Créer un label « voisins-aidants »

3
Créer un service de renseignements, d'aide et de conseil pour les aidants

✓ **Contribuer à la préservation de la santé des aidants**



1
Développer les solutions de garde des aidés

- Développer les structures d'accueil temporaire (quelques heures, quotidien, hebdomadaire, mensuel) pour les aidés
- Créer des solutions de répit sur le long terme
- Mettre en place un service de garde à domicile pour les aidés
- Constituer un réseau d'entraide afin de prendre le relais

2
Développer des actions en faveur des aidants

- Développer des ateliers de formation
- Créer des ateliers de sensibilisation « mobiles », afin de faciliter l'accès à l'information
- Développer les cafés des aidants
- Organiser des sorties aidants/aidés
- Favoriser la participation des aidants aux actions par le développement de services d'aide aux transports
- Créer un lieu d'écoute et de partage
- Créer un « bus mobile » comme lieu d'écoute

3

Créer des temps de répit pour les aidants

- Développer des lieux et séjours de répit pour les personnes âgées et aidants
- Développer l'aide au répit avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances « ANCV » (annexe)
- Dégager du temps à l'aidant sur le temps de travail

ANNEXES

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE CHARTE AVEC LES AÎNÉS

Suite à la signature de la charte territoriale des solidarités avec les aînés, la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France et le CIAS de Rambouillet Territoires s'engagent dans une démarche de diagnostic social partagé.

Ce diagnostic social partagé a pour objectif de rassembler les données pour les 36 communes de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et d'identifier les besoins de la population du territoire, sous le prisme de la « perte d'autonomie ».

En tant que partenaire, nous souhaitons vivement vous associer à ce projet.

Nous vous remercions de nous retourner le questionnaire, dûment complété pour le 30 avril 2018 au plus tard, à l'adresse suivante : aubert.delphine@msa75.msa.fr.

Nous aurons l'occasion de vous présenter une synthèse de vos questionnaires, lors du groupe de travail qui aura lieu le 14 juin 2018.

Présentation de votre structure :

- Missions / objectifs :
- Bénéficiaires :
- Fonctionnement / organisation :
- Fréquentation / usage :
- Pensez-vous être bien identifié par les aînés et/ou les aidants sur le territoire ?

I- Les personnes âgées en perte d'autonomie:

Offre de service et actions de lutte contre la perte d'autonomie:

Etat des lieux

- Quels services proposez-vous aux personnes âgées en perte d'autonomie ?
- Mettez-vous en place des actions de lutte contre la perte d'autonomie ? Si oui, lesquelles (type d'actions, fréquence, participation)?
- Parvenez-vous à mobiliser les aînés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Quelle offre de service destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie connaissez-vous sur le territoire ?

Types de structure	Structures existantes (coordonnées)	Services proposés	Actions de lutte contre la perte d'autonomie mises en place
EHPA			
EHPAD			

Offre de santé			
Offre médico sociale			
Offre de service favorisant la mobilité			
Associations (loisirs, lien social)			
Autres			

- Collaborez-vous avec ces acteurs du territoire ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Observations

- Pensez-vous que le territoire soit adapté au maintien à domicile des personnes âgées (confort, autonomie) ? Pour quelles raisons ?
- Si vous percevez des insuffisances ou des manques dans cette offre de services, actions incluses, quels sont-ils ?
- Sur votre territoire, selon vous, qu'est ce qui favorise ou maintient la vie sociale des personnes âgées ; est-ce le réseau familial, le réseau associatif ou les élus du territoire ?

Pistes de réflexion

- Selon vous, pour une personne âgée vieillissante, quelle serait l'offre de services appropriée ?
- Proposeriez-vous d'autres actions de lutte contre la perte d'autonomie ?

II-Les aidants

Offre de services et actions de prévention santé en faveur des aidants

Etat des lieux de l'existant

- Proposez-vous des services aux aidants ? Si oui, lesquels ?

- Mettez-vous en place des actions de prévention santé en faveur des aidants ? Si oui, lesquelles (type d'actions, fréquence, participation) ?

- Parvenez-vous à mobiliser les aidants ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

- Proposez-vous ou avez-vous connaissance de dispositifs sur le territoire prenant en charge l'aidé afin d'accorder du répit à l'aidant ?

➤ Quelle offre de service destinée aux aidants connaissez-vous sur le territoire ?

Structures (coordonnées)	Services proposés	Actions de prévention santé pour les aidants

Observations

Pensez-vous que le territoire soit adapté aux besoins des aidants (information, répit) ? Pour quelles raisons ?

Si vous percevez des insuffisances ou des manques dans cette offre de services, actions incluses, quels sont-ils ?

Pistes de réflexion

Selon vous, pour une personne aidante, quelle serait l'offre de services appropriée ?

Proposeriez-vous d'autres actions de prévention santé en faveur des aidants ?

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX AINES

Une charte avec les aînés orientée vers le maintien à domicile a été signée entre la Mutualité Sociale Agricole, que nous représentons, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Rambouillet Territoire. Dans le cadre d'un diagnostic social de territoire, nous venons vers vous aujourd'hui pour que vous partagiez avec nous votre quotidien d'aînés. En effet, vous êtes les principaux concernés par cette démarche. Ce diagnostic sera le support de décision à la mise en place d'un plan d'action.

Ce questionnaire est anonyme.

Pour mieux vous connaître

Vous êtes : un homme une femme

Vous avez : Entre 60 et 70 ans Entre 70 et 80 ans Plus de 80 ans

Vous vivez : A votre domicile Chez un membre de votre famille Dans une résidence senior
 Autre

Vous vivez : Seul(e) En couple Avec vos enfants Avec une autre personne

Commune de résidence :

1/ Votre logement est-il adapté ? Oui Non

Si non, pour quelles raisons ?

2/ Utilisez-vous :

1. un service d'aide à domicile
2. un service de portage de repas
3. un service de soins infirmiers à domicile
4. un service de transport ?

3/ Si vous utilisez ces services, répondent-ils à vos besoins ?

Pour quelles raisons ?

4/ Lorsque vous avez une demande ou un besoin, à quelle institution ou quel professionnel vous adressez-vous ?

5/ Disposez-vous d'un réseau familial et amical, sur qui vous pouvez vous appuyer, si besoin ?

6/ Participez-vous à des activités culturelles ou de loisirs ? Oui Non

Si oui, répondent-elles à vos besoins ?

Si non, pour quelles raisons ?

Les actions de prévention santé

7/ Y participez-vous ? Oui Non

a. Si oui, répondent-elles à vos attentes ? De quelle manière ?

b. Si vous n'y participez pas, pour quelles raisons ?

- o Par méconnaissance
- o Par manque d'intérêt
- o Par difficulté d'accès (transport)
- o Autre :

Conclusion

8/ Quels sont vos besoins en tant qu'aîné au domicile ?

9/ Quels seraient vos souhaits pour améliorer votre quotidien à votre domicile ?

Seriez-vous intéressé(e) pour connaître les suites de cette enquête et éventuellement être associé(e) à la mise en place d'actions ?

Si oui, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées :

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

AEH Allocation Enfant Handicapé
ALSH Accueil de Loisir sans Hébergement
AME Aide Médicale de l'État
ASE Aide Sociale à l'Enfance
CAFY Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
CCAS Centre Communal d'Action Sociale
CDAG IST Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit des Infections Sexuellement Transmissibles
CCMSA Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIO Centre d'Information et d'Orientation
CLAAJ Comité Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CLAE Centre de Loisirs Associé à l'École
CLAAJ Comité Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIS Classe pour l'Inclusion Scolaire
CODES Comité Départemental d'Education pour la Santé
CSAPA Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CNAF Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAV Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CUI Contrat Unique d'Insertion
DGFIP Direction Générale des Finances Publiques
EAJE Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EIP Évaluation Information Préoccupante
FAJ Fond d'Aide aux Jeunes
FJT Foyers Jeunes Travailleurs
GPEC Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
IME Institut Médico-Éducatif
ICSY Instance Coordination Sud Yvelines
MSA Mutualité Sociale Agricole
PMI Protection Maternelle Infantile
PASS Permanence d'Accès aux Soins et de Santé
RSA Revenus Solidarité Active
SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SEMIR Société d'Économie Mixte Immobilière de Rambouillet
SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Organisation
SSIAD Services de Soins Infirmier à Domicile
SSR Soins de Suite et de Réadaptation
TISF Technicien d'Intervention Sociale et Familiale